



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

45<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 1<sup>re</sup> SESSION

---

# Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique

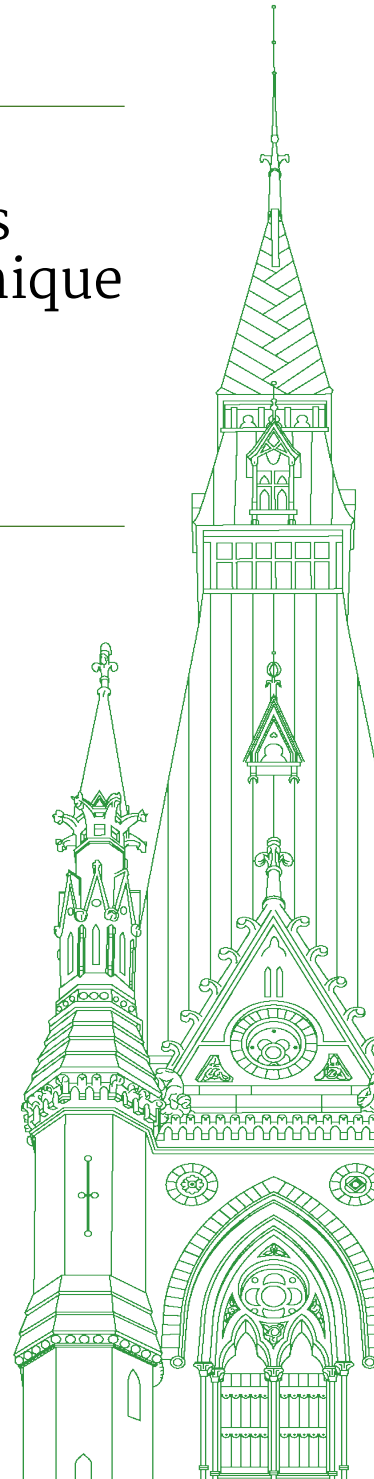
TÉMOIGNAGES

**NUMÉRO 041**

Le jeudi 7 mai 2026

---

Président : John Brassard





## Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique

Le jeudi 7 mai 2026

• (1535)

[Français]

**La vice-présidente (Linda Lapointe (Rivière-des-Mille-Îles, Lib.)):** J'ouvre la séance.

Je vous souhaite la bienvenue à la 41<sup>e</sup> réunion du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique de la Chambre des communes.

Conformément à l'article 81(4) du Règlement, le Comité reprend l'examen du Budget principal des dépenses 2026-2027, plus précisément du crédit 1 sous la rubrique Bureau du commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique, du crédit 1 sous la rubrique Bureau du conseiller sénatorial en éthique, du crédit 1 sous la rubrique Commissariat au lobbying et des crédits 1 et 5 sous la rubrique Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada, renvoyés au Comité le jeudi 26 février 2026.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à la commissaire au lobbying.

Je vous remercie d'être avec nous aujourd'hui.

À la deuxième heure, nous aurons un autre invité.

Madame Bélanger, je présume que vous êtes prête à faire vos remarques initiales. Vous disposez de cinq minutes.

Je vous laisse commencer.

**Nancy Bélanger (commissaire au lobbying, Commissariat au lobbying):** Madame la présidente et membres du Comité, bonjour.

C'est un plaisir d'être parmi vous aujourd'hui afin de discuter du budget principal des dépenses ainsi que des plans du Commissariat pour l'exercice financier de 2026-2027.

Comme plusieurs d'entre vous le savent, la Loi sur le lobbying exige que mon bureau tienne le Registre des lobbyistes. Mon équipe travaille continuellement à améliorer le Registre afin de rendre les déclarations et les recherches d'informations aussi simples et efficaces que possible. Le Registre constitue l'outil de transparence qui permet aux Canadiens et aux Canadiennes de savoir qui fait du lobbying auprès des titulaires d'une charge publique fédérale et sur quelles mesures visées.

Nous offrons des séances de sensibilisation et nous élaborons divers produits d'information pour aider les parties prenantes à mieux comprendre les exigences de la Loi sur le lobbying et du Code de déontologie des lobbyistes. Nous menons également des activités de conformité afin de veiller au respect de la Loi et du Code.

L'objectif du régime fédéral de lobbying est de veiller à ce que les activités de lobbying soient à la fois transparentes et éthiques. Il s'agit là d'un pilier fondamental d'une démocratie saine au soutien de la confiance des citoyens et des citoyennes envers les institutions publiques.

Mon budget total pour l'exercice en cours est d'environ 6,1 millions de dollars. Environ 4,8 millions de dollars sont consacrés aux salaires et aux avantages sociaux, ce qui laisse un budget de fonctionnement d'environ 1,3 million de dollars. De ce montant, près de 700 000 dollars servent à l'obtention de services auprès d'autres organisations fédérales, notamment en matière de ressources humaines, de finances, d'approvisionnement et de technologies de l'information.

Il s'agit d'un budget très modeste et, sans surprise, nous n'avons pas été soumis à l'examen exhaustif des dépenses. Je demeure néanmoins très attentive à la gérance des ressources dont nous disposons. La hausse constante des coûts, notamment ceux liés aux technologies de l'information, aux licences et à l'infrastructure nécessaires au fonctionnement du Commissariat, exerce une pression croissante sur notre budget et limite notre flexibilité dans l'affectation des fonds.

En lien avec le budget, je me dois de profiter de l'occasion pour souligner les défis que pose le modèle actuel de financement des agents du Parlement. Le fait de devoir demander notre financement par l'entremise d'un portefeuille ministériel compromet notre indépendance. J'invite donc le Comité à envisager un nouveau modèle de financement qui reconnaît et renforce l'indépendance des agents du Parlement.

[Traduction]

Permettez-moi maintenant d'aborder nos plans pour cette année.

Comme vous menez une étude sur la Loi sur le lobbying, vous êtes bien au fait de l'une de nos priorités actuelles. C'est avec grand plaisir que j'appuie vos efforts en vue d'améliorer la Loi pour maintenir le Canada à l'avant-garde en matière de transparence du lobbying pour les années à venir.

Voici quelques observations en lien avec mes recommandations. Elles reconnaissent que l'effort requis pour déposer et tenir à jour électroniquement les informations dans le Registre des lobbyistes n'a rien d'excessif. L'adoption d'exigences d'enregistrement et de divulgation claires, cohérentes et faciles à suivre permettrait de réduire le temps et les efforts que doivent déployer les parties prenantes pour bien saisir les subtilités de la Loi en vigueur. En plus de faciliter les choses aux différentes parties prenantes, cela permettrait de réduire les ressources considérables que mon bureau doit actuellement déployer pour fournir les précisions et les explications nécessaires. Ces ressources pourraient alors être réaffectées à d'autres priorités, notamment au soutien accru à offrir à un nombre croissant de parties prenantes.

En ce qui concerne nos autres priorités, nous continuons de mettre au point différents moyens pour faire en sorte que la Loi et le Code soient plus connus et mieux compris. Ainsi, nous mettons à jour notre contenu en ligne, y compris les avis consultatifs, toujours dans l'objectif de simplifier les indications que nous fournissons et de clarifier les choses au bénéfice des parties prenantes.

Par ailleurs, nous progressons dans le traitement de 19 dossiers liés à la conformité. Comme vous le savez, la Loi impose des exigences strictes en matière de confidentialité, et je ne peux donc pas discuter des détails propres à un dossier en particulier. Je peux toutefois vous dire que la GRC est actuellement saisie de trois de ces dossiers.

Tout ce travail est accompli grâce à la contribution d'une équipe comptant en moyenne 35 employés. Je suis toujours extrêmement fière de mon équipe et du travail que nous réalisons. Selon une étude fondée sur le plus récent Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux, notre bureau — et j'en suis très fière — s'est classé au premier rang parmi les organisations fédérales obtenant d'excellents résultats par exemple en matière de gestion et comme milieu de travail de qualité. Cela reflète le sens commun de la mission, de la collaboration et de l'intégrité qui animent l'équipe. Les mots me manquent pour exprimer ma gratitude à l'égard de leur engagement indéfectible envers la transparence du lobbying, l'éthique et la conformité.

Je vous remercie encore une fois de m'avoir offert l'occasion de comparaître aujourd'hui. Je serai heureuse de répondre à vos questions.

[Français]

**La vice-présidente (Linda Lapointe):** Merci beaucoup, madame la commissaire. Vous arrivez exactement à cinq minutes.

Monsieur Barrett, vous avez la parole pour six minutes.

[Traduction]

**Michael Barrett (Leeds—Grenville—Thousand Islands—Rideau Lakes, PCC):** Merci, madame la commissaire.

Comment déterminez-vous si les contribuables en ont vraiment pour leur argent avec l'approche actuelle de votre bureau en matière d'application de la Loi, de vérifications, de renvois et de rapports publics exigés par la Loi? Quels paramètres utilisez-vous?

**Nancy Bélanger:** C'est une très bonne question.

À mon avis, nous pourrions faire beaucoup mieux si la Loi était modifiée, parce qu'à l'heure actuelle, beaucoup de ressources... J'examine tous les dossiers dont nous sommes saisis. C'est ce que nous faisons systématiquement. Dans bien des cas, les dossiers sont soumis à la GRC. Cela prend beaucoup de notre temps; cela prend beaucoup de temps à la GRC, puis le dossier me revient et il finit par être fermé. Si l'on changeait la Loi pour que je puisse imposer des sanctions administratives pécuniaires et ainsi régler les problèmes sur-le-champ, cela prendrait moins de temps, et les gens comprendraient mieux comment fonctionne le régime.

Je n'ai peut-être pas bien saisi votre question...

• (1540)

**Michael Barrett:** Non, je pense que ça va.

Habituellement, lorsque vous comparez devant le Comité — ce qui est souvent le cas, et nous vous remercions de votre assiduité —, vous faites le point sur le nombre de dossiers transmis à

la GRC, soit dans votre déclaration préliminaire, soit en répondant à la première série de questions. Ce chiffre fluctue. Savez-vous s'il a changé depuis votre plus récente comparution?

**Nancy Bélanger:** Oui. La dernière fois, le 9 mars, il y en avait quatre. Comme on vient de nous en retourner un, il reste trois dossiers dont la GRC est saisie.

**Michael Barrett:** Lorsque cela se produit, y a-t-il...? Vous avez des raisons de croire, lorsque vous renvoyez une affaire à la GRC, que la loi a été enfreinte.

**Nancy Bélanger:** Oui.

**Michael Barrett:** Les critères utilisés par la GRC sont différents de ceux que vous appliquez.

**Nancy Bélanger:** Oui.

**Michael Barrett:** Lorsqu'un dossier vous revient, et sachant que vous estimez que la Loi a été enfreinte, est-ce qu'un rapport à ce sujet est rendu public dans 100 % des cas?

**Nancy Bélanger:** Non.

**Michael Barrett:** Et pourquoi pas?

**Nancy Bélanger:** C'est parce que, compte tenu de la façon dont la Loi est structurée, je ne peux pas directement conclure qu'il y a eu violation. Si la GRC et le Service des poursuites pénales déterminent qu'il leur est impossible de conclure à une infraction, je ne peux rien y faire. Tout ce que je peux dire, c'est que j'avais des raisons de croire que c'était le cas. La question de l'équité procédurale entre alors en jeu. Habituellement, deux, trois ou quatre années se sont écoulées depuis que les événements se sont produits.

Il nous est parfois difficile de respecter les principes de l'équité procédurale.

**Michael Barrett:** Par conséquent, la solution à ce problème, selon vous, serait de modifier la Loi pour vous permettre d'imposer des sanctions administratives pécuniaires lorsque vous avez déterminé qu'il y a eu violation. En pareil cas, la sanction serait imposée et un rapport public serait produit.

**Nancy Bélanger:** Absolument.

**Michael Barrett:** Combien d'affaires avez-vous renvoyées à la GRC depuis le début de votre mandat?

**Nancy Bélanger:** Dix-neuf.

**Michael Barrett:** De ce nombre, combien ont fait l'objet d'un rapport public?

**Nancy Bélanger:** Aucune.

**Michael Barrett:** Combien de fois avez-vous constaté des infractions à la Loi sans que le dossier soit transmis par la suite à la GRC?

**Nancy Bélanger:** Eh bien, de toute évidence, j'avais des motifs raisonnables de croire que c'était le cas dans ces 19 dossiers, et on a porté des accusations dans deux d'entre eux.

**Michael Barrett:** D'accord, mais il arrive que la Loi ne soit pas respectée, et il faut ensuite prendre des mesures correctives, parfois rétroactivement, et demander aux gens d'enregistrer leurs rencontres. De toute évidence, ils n'ont pas respecté la Loi, puisqu'ils ne se sont pas inscrits au Registre, mais vous n'avez pas jugé nécessaire de les signaler à la police. La Loi n'a pas été respectée, vous avez avisé la personne, vous avez convenu que tout était conforme et vous avez considéré que l'affaire était classée. Seriez-vous en mesure de quantifier le nombre de fois où cela s'est produit depuis que vous êtes en poste?

**Nancy Bélanger:** Probablement pas, mais je pourrais vérifier et voir si je peux vous donner un chiffre.

Ce qui se passe, c'est que je soumetts à la GRC les dossiers pour lesquels j'ai institué une enquête, parce que j'estimais cela nécessaire pour assurer la conformité.

Il arrive souvent que des gens nous appellent pour nous dire qu'ils sont en retard. Ils disent volontairement qu'ils sont en retard. Le simple fait d'être en retard est une infraction. Cependant, je n'ai pas à enquêter. Ils admettent d'emblée qu'ils sont en retard, alors j'accepte leur enregistrement à des fins de transparence. Je n'enquête pas sur ces affaires, et je ne les transmets pas à la GRC.

À quelle fréquence cela se produit-il? Eh bien, je peux vous dire qu'au cours de la dernière année, au moins 8 % des inscriptions étaient en retard et que c'était le cas également pour 5 % des rapports de communication mensuels, mais je les accepte à des fins de transparence. Je ne les référerai certainement pas à la GRC, parce que je n'ai pas besoin d'enquêter. Je n'envoie à la GRC que les cas sur lesquels j'ai enquêté.

**Michael Barrett:** Quel est le chevauchement entre votre mandat et la détection de l'ingérence étrangère aux fins d'un signalement?

**Nancy Bélanger:** Toute entité étrangère qui fait du lobbying auprès de titulaires d'une charge publique fédérale est assujettie à la Loi sur le lobbying et doit s'enregistrer. La Loi sur la transparence et la responsabilité en matière d'influence étrangère va en fait plus loin que l'actuelle Loi sur le lobbying, de sorte qu'il y aura des chevauchements pour ce qui est l'enregistrement, mais la responsabilité en vertu de la Loi sur le lobbying s'applique même pour une entité ou un organisme étranger. Ainsi, nous avons des entités étrangères dans notre registre.

• (1545)

**Michael Barrett:** Je pense que mon temps est écoulé.

Merci beaucoup.

**La vice-présidente (Linda Lapointe (Rivière-des-Mille-Îles, Lib.)):** Madame Chagger, à vous la parole.

**L'hon. Bardish Chagger (Waterloo, Lib.):** Madame la commissaire, nous sommes heureux de vous accueillir au Comité. Comme j'en suis à mes premières armes au sein de ce Comité, j'ai grand-hâte de discuter avec vous.

Je tiens à vous féliciter pour votre premier rang parmi les organisations fédérales. Vous devriez en être très fière. Je pense qu'il est très utile d'avoir un membre de l'équipe qui travaille si fort et qui est pleinement consciente de l'importance de tout cela, alors félicitations à vous et à toute l'équipe.

Comme je suis nouvelle au sein du Comité, je vous saurais gré de bien vouloir nous en dire plus long sur les types de cas que vous aiguillez vers la GRC?

**Nancy Bélanger:** Sur les 19 dossiers que nous avons transmis, certains concernaient des organisations et des sociétés qui n'étaient pas enregistrées, alors que j'étais d'avis qu'elles atteignaient le seuil applicable. Il y avait dans le groupe des lobbyistes-conseils qui n'étaient pas enregistrés, mais qui, à mon avis, auraient dû l'être. Certains étaient d'anciens titulaires d'une charge publique désignée qui n'auraient pas dû faire de lobbying parce qu'ils étaient assujettis à la restriction de cinq ans, mais qui en ont fait quand même.

C'était le cas pour la plupart des dossiers. Il y en a également eu sur les honoraires conditionnels, où nous avons trouvé des preuves

que les gens acceptaient de faire du lobbying en étant rémunérés en fonction des résultats obtenus. Ce n'est pas permis en vertu de la Loi sur le lobbying; j'ai donc soumis également certains dossiers semblables.

**L'hon. Bardish Chagger:** Vous transmettez un dossier à la GRC, qui fait enquête, et si des accusations doivent être portées, elle le fait.

**Nancy Bélanger:** Oui.

**L'hon. Bardish Chagger:** Sinon, le dossier vous est-il retourné?

**Nancy Bélanger:** Oui. C'est exactement ainsi que cela fonctionne.

**L'hon. Bardish Chagger:** Parmi les dossiers dont vous saisissez généralement la GRC, combien vous sont renvoyés, et combien donnent lieu à des accusations?

**Nancy Bélanger:** Sur les 19 dossiers que j'ai ainsi transmis, il en reste encore trois. Dans un de ces cas, des accusations ont été portées, le dossier est clos et il nous a été retourné. J'en ai fermé 14, et il y en a encore un qui vient d'être renvoyé. Il est toujours en suspens; je n'ai pas encore décidé ce que nous en ferons.

**L'hon. Bardish Chagger:** Quand vous dites que vous n'avez pas encore décidé ce que vous en ferez, qu'entendez-vous par là?

**Nancy Bélanger:** Le problème, c'est que, lorsque je reçois le dossier, je dois décider si l'on peut être justifié, du point de vue de la conformité... Sur quoi doit-on encore enquêter? Ce dossier a fait l'objet d'une enquête de ma part. Je l'ai soumis à la GRC. Ils ont fait enquête. Aucune accusation n'a été portée. Il m'a été renvoyé. Que suis-je censée en faire? La seule chose que je pourrais faire, c'est présenter un rapport au Parlement pour dire: « Voici ce que j'ai fait. Voici ce que la police a fait. » Et je ne sais même pas ce que la GRC a fait, parce qu'on ne me le dit pas. Ils ne font que nous renvoyer le dossier. Le but de cela... Ensuite, il y a la question de l'équité procédurale. Il faudrait que je fasse savoir aux gens que ces événements qui se sont produits il y a quatre ou cinq ans... alors je ferme simplement le dossier, parce qu'il ne reste plus rien sur quoi enquêter.

**L'hon. Bardish Chagger:** D'accord. Notre temps est limité. Le défi est... Nous avons des gens comme vous occupant ces rôles importants. De toute évidence, votre équipe prend ce rôle au sérieux.

**Nancy Bélanger:** Oui, absolument.

**L'hon. Bardish Chagger:** Je suis convaincue que la police et la GRC prennent également leur rôle au sérieux en faisant enquête et en prenant les dispositions voulues. Un rapport au Parlement permettrait aux gens de savoir ce qui se passe, car il s'agirait d'un rapport public. Je ne veux tout simplement pas avoir l'impression que les choses ne sont pas prises au sérieux. Je veux avoir l'assurance qu'on fait le nécessaire.

Il m'arrive d'avoir des discussions où l'on cherche à déterminer si quelqu'un est coupable ou innocent, mais ce n'est pas ainsi que fonctionnent notre système judiciaire et nos autres institutions indépendantes. Cela fait partie de la force de notre démocratie au Canada. Je pense que c'est quelque chose qui est fragile dans le monde et que nous devons protéger beaucoup plus maintenant. Je vous remercie de cette information.

Je vais passer au budget principal des dépenses, simplement pour m'assurer que nous nous en tenons au sujet pour lequel vous êtes ici. Pouvez-vous nous donner une ventilation et un aperçu de votre budget principal des dépenses pour 2026-2027, afin que tous ceux qui nous regardent puissent avoir une idée de ce qui se passe?

**Nancy Bélanger:** Nous avons un budget de 6,1 millions de dollars, dont 4,8 millions de dollars pour notre personnel. Le budget de mon programme se chiffre en fait à 3,6 millions de dollars, le reste des fonds allant aux services internes. Il me reste dès lors 1,3 million de dollars pour le fonctionnement et l'entretien, dont 700 000 \$ au titre de protocoles d'entente avec d'autres ministères qui nous apportent leur aide, car nous devons nous acquitter des mêmes obligations qu'eux, mais avec une équipe d'à peine 35 personnes.

**L'hon. Bardish Chagger:** Pour les nouveaux venus comme moi, pourriez-vous simplement rappeler ce que vous entendez exactement par fonctionnement et entretien?

**Nancy Bélanger:** Il s'agit de notre budget de fonctionnement qui se chiffre à 1,3 million de dollars. C'est pour les dépenses contractuelles, en dehors des salaires.

• (1550)

**L'hon. Bardish Chagger:** Pouvez-vous nous expliquer la différence entre les deux principaux éléments, soit la réglementation du lobbying et les services internes?

**Nancy Bélanger:** Vingt-sept de nos employés s'occupent des conseils aux intervenants, du registre, de nos activités de sensibilisation et de notre conformité, afin de s'assurer que nous interprétons et appliquons correctement la Loi sur le lobbying. Les autres sont affectés aux services internes et s'occupent de nos finances, de nos contrats, des demandes d'accès à l'information — soit les services internes que l'on retrouve habituellement dans tous les ministères.

**L'hon. Bardish Chagger:** Je vais revenir au début, aux enquêtes et aux mesures de conformité. Quelles mesures de conformité supplémentaires souhaitez-vous voir mettre en place en vertu de la recommandation 17?

**Nancy Bélanger:** J'espérerais pouvoir compter sur tout un spectre de mesures. Cela pourrait aller de la formation obligatoire jusqu'aux sanctions administratives pécuniaires en passant par l'interdiction du lobbying et le renvoi à la GRC lorsque la situation l'exige.

[Français]

**La vice-présidente (Linda Lapointe):** Merci beaucoup.

Madame Gaudreau, vous avez la parole pour six minutes.

**Marie-Hélène Gaudreau (Laurentides—Labelle, BQ):** Merci beaucoup, madame la présidente.

Si je comprends bien vos propos, madame Bélanger...

Tout d'abord, ça me fait plaisir de vous revoir. De 2019 à 2021, j'étais une nouvelle députée.

Je suis heureuse de constater que des recommandations ont été présentées. Mon souci, c'est qu'on n'y donne pas suite.

Ai-je tort de constater que vous êtes déçue qu'aucune somme supplémentaire n'ait été accordée à votre bureau dans le cadre de la Mise à jour économique du printemps 2026, faite en avril dernier?

**Nancy Bélanger:** Honnêtement, je n'ai pas demandé d'argent cette année, parce que j'ai vu la situation financière et où on s'en allait avec les exercices. J'ai donc décidé de travailler avec l'équipe que nous avons et de ne pas faire de demande budgétaire cette année. Comme je ne m'attendais à rien, je n'ai pas été déçue.

**Marie-Hélène Gaudreau:** Cela dit, il y a sûrement des recommandations que vous souhaitez voir appliquer. Tantôt, on a parlé

des titulaires de charges publiques et des sanctions. Beaucoup de pays vont de l'avant. Sommes-nous assez ferrés, comme on le dit chez nous?

**Nancy Bélanger:** Je pense qu'il y a beaucoup de travail à faire. On doit améliorer la loi parce qu'effectivement, dans la même veine, j'ai l'impression de ne pas avoir d'outils pour assurer la conformité à la loi. Mes options sont soit la négociation pour que les gens se conforment, soit la Gendarmerie royale du Canada.

Si quelqu'un est en retard, continue d'être en retard et est encore en retard, je dois donc l'accepter. Je ne peux rien faire, sauf, peut-être, commencer une enquête et l'envoyer à la GRC. Celle-ci me la renverrait, parce que les enquêtes sur des gens qui sont en retard ne l'intéressent pas. Ce n'est pas assez important pour elle, et je la comprends.

Je pense donc que le Commissariat au lobbying a besoin d'un éventail de sanctions pour assurer la conformité.

**Marie-Hélène Gaudreau:** Essentiellement, en deux mots, quel est votre objectif en tant que commissaire? Mes prochaines questions vont vous indiquer où je veux en venir.

**Nancy Bélanger:** Pour moi, il est clair que notre objectif, notre vision, c'est que tout le lobbying soit transparent et éthique. On ne peut pas avoir de transparence sans éthique ni d'éthique sans transparence. Les deux vont ensemble.

**Marie-Hélène Gaudreau:** Si on parle de transparence, ce n'est pas donc pas simplement un chien de garde. On veut aussi avoir de la légitimité et un potentiel coercitif.

Considérez-vous que, dans votre rôle impartial, vous avez tout ce qu'il faut pour bien faire votre travail et atteindre votre objectif?

**Nancy Bélanger:** Je pense qu'on fait très bien notre travail avec le très peu de ressources que nous avons, à l'intérieur du cadre actuel de la Loi sur le lobbying. Cependant, la Loi doit absolument être améliorée.

**Marie-Hélène Gaudreau:** Est-il possible de nous faire parvenir vos plus grandes priorités? Je sais que vous en avez 17 ou 18.

**Nancy Bélanger:** Nous avons 21 recommandations.

**Marie-Hélène Gaudreau:** On a demandé à des gens de l'externe quelles étaient les principales priorités. Certains ont dit que l'interdiction de faire du lobbying aux anciens titulaires de charge publique devrait être augmentée à plus de cinq ans. D'autres ont dit que c'était sur le plan législatif et coercitif.

Ce serait bien que le Comité puisse recevoir vos principales recommandations, peut-être les cinq plus importantes.

**Nancy Bélanger:** Je trouve difficile de déterminer les cinq plus importantes recommandations, parce que c'est un tout. On ne peut pas modifier une chose sans en modifier une autre.

À mon avis, il y a l'enregistrement par défaut. Tout le monde qui fait du lobbying devrait être inscrit. Ensuite, il faut absolument enlever les différences entre les organismes et les sociétés. Lorsque les gens m'appellent, la réponse est toujours que ça dépend de ceci ou de cela.

• (1555)

**Marie-Hélène Gaudreau:** Ce n'est pas clair.

**Nancy Bélanger:** Ce n'est jamais clair. Nous avons besoin d'une loi beaucoup plus simple.

La plupart de mes recommandations visent donc à simplifier la chose ou concernent un spectre de sanctions liées à ça.

**Marie-Hélène Gaudreau:** J'aime cette expression, « un spectre de sanctions ». Je la note.

J'ai une dernière question. Vous avez parlé du portefeuille ministériel. Comment pourrait-on moduler le tout pour augmenter la transparence et pour que ce soit le plus impartial possible? Si on demande un financement supplémentaire et que, finalement, on pointe des gens du doigt, parce que ça ne passe plus dans les mailles du filet... C'est ce que je constate avec les 19 dossiers. Comment doit-on gérer ça?

**Nancy Bélanger:** Il y a environ 10 000 lobbyistes. J'ai envoyé 19 dossiers à la GRC. Beaucoup de gens se sont donc conformés aux règles. C'est ceux qui ne l'ont pas fait qu'on doit trouver. Le Canada est grand, et j'ai une équipe de 35 personnes. Donc, nous faisons du mieux que nous pouvons.

Quant au financement indépendant, je me suis jointe aux agents du Parlement en 2007. À l'époque, on parlait du financement indépendant. Vingt ans plus tard, on en parle encore. Il n'y a jamais eu de solution. On dirait que c'est difficile d'en trouver une.

Moi, je recommanderais que le Parlement ait un comité pour déterminer les budgets des agents du Parlement. La Nouvelle-Zélande a un modèle selon lequel un seul député par parti siège à ce comité afin que ce ne soit pas un comité partisan. Les agents du Parlement sont neutres et indépendants. Ainsi, un comité parlementaire pourrait réviser nos demandes et déterminer le budget approprié en fonction de notre travail et de notre charge de travail, et faire une recommandation à ceux qui donnent l'argent.

**Marie-Hélène Gaudreau:** Lorsqu'on a une nouvelle façon de faire, il ne faut pas faire craindre de briser des traditions, comme on le fait beaucoup ces temps-ci.

Merci, madame la présidente.

**La vice-présidente (Linda Lapointe):** Merci beaucoup.

Monsieur Barrett, vous avez la parole.

**Michael Barrett:** Merci.

[Traduction]

Madame la commissaire, j'aimerais revenir sur une réponse que vous avez donnée à l'une des questions de Mme Chagger.

Lorsque vous soumettez un dossier à la GRC en estimant que la Loi a été enfreinte, et que la GRC vous le renvoie sans porter d'accusations, vous avez la capacité et le pouvoir, si vous le souhaitez, de déposer au Parlement un rapport faisant état de ce qui s'est passé, décrivant en détail les éléments qui vous ont amenés à croire qu'il y a eu violation, garantissant l'équité procédurale à la personne concernée et précisant que la GRC vous a retourné le dossier sans porter d'accusations. Vous pourriez, si vous croyez que cela améliorerait la transparence ou la conformité aux lois sur le lobbying au Canada ou la sensibilisation à leur égard, déposer un rapport dans...

**Nancy Bélanger:** Je ne pense pas que la loi m'empêche de le faire, mais je dois décider... Il faudrait que je pousse l'enquête plus loin, mais je ne sais pas vraiment ce que je peux faire de plus.

Je peux déposer des rapports sur ce que j'ai fait, mais à quoi cela va-t-il servir? C'est ce qui me pose problème. Pourquoi devrais-je faire la preuve que j'ai fait mon travail. Je ne sais pas si c'est vraiment approprié.

Nous savons que nous avons fait notre travail. Nous avons soumis le cas à la GRC qui a examiné le tout avant de nous renvoyer le dossier trois, quatre ou cinq ans plus tard. Je me retrouve alors avec ce dossier sans trop savoir quoi en faire. La plupart du temps, j'évalue à nouveau toutes les informations pertinentes, et il arrive que l'affaire soit déjà du domaine public.

Pour bon nombre de ces dossiers, il n'y a pas lieu d'en faire davantage. Le dossier concerne aussi parfois un individu que personne ici ne connaît, parce que je dois tout envoyer à la GRC.

Tout n'est pas aussi médiatisé qu'on pourrait le penser.

**Michael Barrett:** Certainement. Je me demande simplement quand la question de l'intérêt public se pose pour ce qui est d'informer la population au sujet du respect de la Loi. Que la GRC ou le service des poursuites en arrive ou non à la conclusion qu'il y a une possibilité raisonnable d'obtenir une condamnation, il ne faut jamais en conclure que votre travail a été fait en vain. Peut-être que, parfois, comme c'est souvent le cas à la Chambre, le simple fait que le public sache qui est en cause peut servir d'avertissement aux intervenants du gouvernement et des entreprises en leur permettant de mieux savoir à qui ils ont affaire.

Sur ce, si vous me le permettez, madame la présidente, je vais céder la parole à M. Ho.

• (1600)

[Français]

**La vice-présidente (Linda Lapointe):** Merci.

Monsieur Ho, vous avez la parole pour deux minutes trente secondes.

[Traduction]

**Vincent Ho (Richmond Hill-Sud, PCC):** Merci, madame la présidente.

Merci, madame la commissaire, de tout le travail que vous faites pour exposer les liens d'initiés des libéraux à l'origine de tous ces gâchis auxquels nous avons eu droit au cours des 11 dernières années.

Madame la commissaire, les Canadiens s'attendent à ce que les grandes décisions stratégiques, en particulier celles qui ont une incidence sur la sécurité nationale et l'industrie canadienne, soient prises de manière transparente. Pourtant, le gouvernement libéral a décidé d'augmenter les quotas d'importation de véhicules électriques fabriqués en Chine sans que ne soit rendu public aucun document indiquant clairement qui a influé sur cette décision. Comme vous le savez, nous avons adopté il y a deux ans la Loi sur la transparence et la responsabilité en matière d'influence étrangère, mais les libéraux n'ont rien fait pour mettre en œuvre un registre des agents d'influence étrangers.

En l'absence d'un tel registre, comment votre bureau peut-il déterminer si des acteurs liés à des États étrangers se sont livrés en l'espèce à du lobbying non enregistré ou fantôme, comme certains pourraient l'appeler?

**Nancy Bélanger:** Je vais creuser si j'ai des raisons de croire que je devrais le faire, si on m'a fourni des renseignements ou qu'il y a des allégations. J'ai une équipe de 35 personnes. Il y a six personnes dans mon équipe de conformité. Je n'ai aucun moyen de garantir que toutes les personnes qui devraient être inscrites au registre des lobbyistes le sont bel et bien.

Cependant, si je reçois des allégations, je vais les examiner.

**Vincent Ho:** C'est précisément parce que votre mandat repose en grande partie sur l'information qui vous est divulguée entre les lobbyistes enregistrés et les titulaires de charge publique libéraux.

Nous entendons à répétition parler de lobbying fantôme, soit d'influence exercée en dehors des voies officielles au moyen de réunions informelles, du personnel politique, d'intermédiaires et d'événements extérieurs.

Étant donné l'inaptitude du gouvernement libéral à mettre en place le registre des agents étrangers, pensez-vous que le Canada est suffisamment outillé pour identifier et prévenir ce genre d'activité?

**Nancy Bélanger:** Je ne pense pas être qualifiée pour en juger.

Je ne peux parler que du registre des lobbyistes et de son fonctionnement, et je peux vous dire que je dépends des allégations que je reçois ou de tout ce que je peux entendre ou voir. Le cas échéant, je vais analyser la situation, et s'il y a infraction à la Loi sur le lobbying, je vais enquêter puis transmettre le dossier à la GRC, mais je ne sais pas ce qu'il en est du registre des agents étrangers. Ce n'est pas mon...

**Vincent Ho:** La Loi sur le lobbying, dans sa forme actuelle, pourrait-elle être modifiée et sa portée pourrait-elle être élargie pour vous aider à détecter un plus grand nombre de cas?

**Nancy Bélanger:** Je ne sais pas s'il faudrait élargir la portée de la loi, car elle couvre déjà pas mal de choses. Chose certaine, si je veux pouvoir retourner chaque pierre, vous devrez tripler ou quadrupler les effectifs de mon bureau. C'est ce qu'il faudrait.

[Français]

**La vice-présidente (Linda Lapointe):** Merci beaucoup.

[Traduction]

Madame Sodhi, allez-y.

**Amandeep Sodhi (Brampton-Centre, Lib.):** Merci, madame la présidente.

Merci, monsieur le commissaire, de comparaître devant le Comité aujourd'hui.

C'est la première fois que je siège au comité de l'éthique. Je suis ravie d'être ici.

Le Commissariat au lobbying demande environ 5,46 millions de dollars en dépenses votées pour 2026-2027. Le plan ministériel cite par ailleurs la « profondeur de la capacité » comme le risque principal pour le Commissariat, qui se qualifie de micro-organisation.

Comment le Commissariat s'assure-t-il de pouvoir continuer de s'acquitter de son mandat en matière de conformité, d'enquête et de transparence avec ce financement relativement stable et une capacité organisationnelle limitée?

**Nancy Bélanger:** C'est une très, très bonne question.

Je peux vous dire que c'est grâce à la qualité de mon personnel. Je vais devenir émotive. Je gère une équipe de 35 personnes qui croient vraiment à notre mandat et qui font des pieds et des mains pour s'en acquitter.

Très souvent, nous n'arrivons pas à innover et à être proactifs. Nous sommes souvent réactifs, parce que la demande est élevée.

Cependant, j'ai une très petite équipe. J'ai une personne qui fait tout. Il n'y a pas de profondeur de capacité. Nous sommes 35 employés avec exactement les mêmes obligations que tous les autres ministères, en plus de notre mandat. Nous travaillons extrêmement fort, mais nous aimons ce que nous faisons. Nous croyons en ce que nous faisons. Nous avons du plaisir à le faire, et c'est probablement la raison pour laquelle nous nous classons au premier rang.

Je pense que la seule réponse à cette question est que nous avons les bonnes personnes aux bons postes. Tous les employés sont très collaboratifs et utiles. Lorsque quelqu'un s'absente, quelqu'un d'autre prend le relais. C'est une équipe formidable.

**Amandeep Sodhi:** C'est bien. Je suis très heureuse de l'entendre.

Je pense que nous pouvons tous comprendre l'idée d'avoir une équipe qui travaille en collaboration. L'une de mes employées est ici, et je ne sais bien pas ce qui se passerait si elle n'était pas là un jour sur la Colline. C'est l'équipe qui vous tient ensemble, alors je comprends tout à fait que vous soyez émotive à ce sujet.

J'aimerais parler un peu de l'intelligence artificielle et de la surveillance. Selon le plan ministériel, le Commissariat envisagera d'intégrer des fonctionnalités d'intelligence artificielle aux futures mises à jour du registre.

Êtes-vous en mesure de nous dire comment les outils d'intelligence artificielle pourraient améliorer l'efficacité administrative et la surveillance de la conformité tout en maintenant l'équité, la reddition de comptes et la confiance du public dans l'encadrement du lobbying?

• (1605)

**Nancy Bélanger:** Il faudrait faire très attention et y investir beaucoup d'argent.

Avec une équipe de 35 personnes, à l'heure actuelle, je peux vous dire que nous ne sommes pas les plus avancés en matière d'intelligence artificielle. J'attends de voir ce qui va se passer. Mes employés ont tous été formés. Ils savent utiliser Copilot de façon très, très prudente, sans divulguer de renseignements personnels, entre autres. Nous avons tous été formés.

L'intelligence artificielle pourrait nous aider. Je pense que si jamais le registre était mis à jour, si certaines recommandations étaient formulées, il y aurait moyen d'évaluer la qualité des entrées à l'aide de l'intelligence artificielle, après une bonne programmation et une bonne planification, mais je ne peux pas imaginer pour l'instant que l'intelligence artificielle remplace qui que ce soit en ce qui concerne le registre. Personnellement, je n'y crois pas du tout.

Si nous devons vérifier ce qui est possible, cela nécessiterait un investissement assez important, et nous n'avons pas l'argent nécessaire pour examiner tout cela. Nous verrons ce que l'avenir nous réserve à cet égard.

**Amandeep Sodhi:** J'aimerais poser quelques questions sur l'accessibilité et les priorités en matière d'approvisionnement. Je crois comprendre que votre plan d'accessibilité de 2026 à 2028, en vertu de la Directive sur la gestion de l'approvisionnement du Conseil du Trésor, exigeait des investissements continus dans les initiatives d'accessibilité et d'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones.

Comment le Commissariat concilie-t-il ces engagements pangouvernementaux avec ses responsabilités principales en matière de réglementation et de surveillance dans le cadre budgétaire actuel?

**Nancy Bélanger:** Encore une fois, nous faisons ce que nous avons à faire. Nous faisons attention. Nous connaissons nos obligations. Nous savons quand elles se posent.

En ce qui concerne l'accessibilité, l'un des ministères a examiné notre site Web et notre registre. Il nous a fait des suggestions, et nous les avons mises en œuvre.

En ce qui concerne l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones, nous avons des contrats d'une valeur d'un peu moins de 600 000 \$. Cette année, je pense que nous en serons à 12 %, donc nous atteindrons la cible de 5 %. Nous essayons toujours d'avoir des contrats avec des Autochtones. Nous respectons nos obligations. Nous savons ce que nous avons à faire, mais je ne mettrai jamais en péril notre mandat de base pour respecter des obligations administratives du gouvernement. Jusqu'à présent, nous avons été en mesure de faire les deux, mais c'est difficile. C'est exigeant, mais nous y arrivons.

**Amandeep Sodhi:** C'est parfait.

Merci.

**La vice-présidente (Linda Lapointe):** Merci beaucoup.

[Français]

Madame Gaudreau, vous disposez de deux minutes et demie.

**Marie-Hélène Gaudreau:** Merci, madame la présidente.

Ça m'attriste quand nous parlons de registre d'agents étrangers. J'ai fait 70 rencontres sur l'ingérence étrangère, particulièrement sur l'ingérence chinoise. Je me dis que si nous voulons que les bottines suivent les babines, il faut agir.

Madame Bélanger, je vais vous poser la question suivante: s'il y avait davantage de prévention dans votre travail, et avec toutes les ressources que nous vous fournissons, en serions-nous aujourd'hui à analyser la conformité des actions de lobbying de 19 dossiers, selon vous?

**Nancy Bélanger:** Je ne suis pas sûre de comprendre votre question. Si nous faisons plus de prévention...

**Marie-Hélène Gaudreau:** Oui, parce que vous êtes en mode réaction.

**Nancy Bélanger:** Oui...

**Marie-Hélène Gaudreau:** Si vous faisiez de l'investigation, si vous étiez en mode proactif...

**Nancy Bélanger:** Je vous dirais que nous sommes très proactifs, au contraire.

L'équipe qui s'occupe de la conformité est composée de six personnes. Cette année, nous avons fait 196 présentations. Nous avons rejoint plus de 2 000 individus. Nous faisons donc énormément de sensibilisation.

Nous avons mis à jour notre site Web. Nous sommes sur LinkedIn. Nous essayons vraiment d'être proactifs. Encore une fois, j'ai une équipe de deux personnes qui fait ça. Moi, j'ai fait plus de 30 présentations au cours des six derniers mois. Nous nous donnons donc beaucoup. Nous pourrions en faire plus si nous avions plus de monde et plus de ressources.

**Marie-Hélène Gaudreau:** Donneriez-vous plus de sanctions?

**Nancy Bélanger:** Si nous donnions plus de sanctions, je n'aurais peut-être pas 2 000 dossiers en retard. Selon moi, la transparence retardée, c'est comme ne pas avoir de transparence.

Si les deux ou trois premières personnes qui avaient remis leur enregistrement en retard avaient reçu des amendes, il y aurait peut-être eu moins de 2 000 dossiers en retard. Les amendes serviraient d'outils de prévention.

• (1610)

**Marie-Hélène Gaudreau:** Je vais vous poser ma dernière question.

Je comprends que vous êtes peut-être inquiète au sujet du déploiement numérique avec l'intelligence artificielle. Vous êtes sûrement au courant qu'il y a une enquête conjointe qui est toute fraîche; quatre commissaires à la vie privée y ont participé. Mes questions au prochain tour vont porter sur OpenAI et ChatGPT.

Vous savez aussi qu'il y a une nouvelle plateforme en perspective. Je l'ai appris ce matin. C'est le CANChat. Avez-vous entendu parler de CANChat?

**Nancy Bélanger:** Non.

**Marie-Hélène Gaudreau:** C'est une intelligence artificielle de conversation pour la fonction publique fédérale.

**La vice-présidente (Linda Lapointe):** Merci, madame Gaudreau.

C'est au tour de M. Gourde de prendre la parole pour cinq minutes.

**Jacques Gourde (Lévis—Lotbinière, PCC):** Merci, madame la présidente.

Je vous remercie d'être ici, madame Bélanger. Nous nous connaissons depuis longtemps, soit depuis 2007.

Quand j'étais dans l'ancien gouvernement, les secrétaires parlementaires, les ministres et le premier ministre héritaient, en plus, du titre de titulaire de charge publique. Nous avons des obligations plus importantes que celles d'un député du Parlement par rapport aux lobbyistes qui nous rencontraient. Il fallait porter une attention spéciale à ça.

Des fois, même quand nous ne participions pas aux rencontres officielles, des gens nous approchaient et nous parlaient de certains programmes ou de certaines affaires du gouvernement. Nous étions tous dans une zone assez délicate. Nous devions parfois nous retirer, ou demander si les gens étaient lobbyistes ou non. Ce n'est pas nécessairement écrit sur leur figure lorsqu'ils sont lobbyistes. Quand ils viennent à nos bureaux et que nous les recevons, nous pensons qu'ils sont inscrits; nous pouvons leur poser la question ou nous présumons qu'ils sont inscrits.

Est-ce encore le cas aujourd'hui? Les députés ont-ils aussi plus d'obligations qu'avant 2015?

**Nancy Bélanger:** Les titulaires d'une charge publique désignée incluent les députés. Si un lobbyiste vous rencontre et vous parle lors d'une rencontre organisée à l'avance, il a le devoir de faire un rapport mensuel de communication mentionnant qu'il vous a rencontré.

Vous, les députés, vous n'avez pas la même obligation, sauf si je vous appelle pour vérifier le contenu du rapport du lobbyiste.

Les députés ont la même obligation que les ministres. Tous les titulaires d'une charge publique désignée qui rencontrent des lobbyistes doivent me répondre quand je les appelle pour confirmer le contenu du rapport du lobbyiste.

Autrement, ils n'ont aucune obligation, sauf celle de ne pas faire de lobbying pendant cinq ans après avoir quitté leur poste.

**Jacques Gourde:** Merci, madame Bélanger.

Je vais retourner en 2024. Nous savions que le premier ministre actuel travaillait en tant que conseiller spécial du gouvernement libéral. Il était en même temps encore vice-président de Brookfield.

Je ne sais pas s'il était enregistré comme lobbyiste. Si la réponse est oui, tant mieux ou tant pis. Si la réponse est non, il avait accès au premier ministre, au greffier du Conseil privé ou à des membres du Conseil privé. C'était une zone nébuleuse. Ça me cause une certaine inquiétude.

Vous avez beaucoup parlé de transparence et d'éthique. Dans ce cas, y a-t-il moyen de vérifier dans le Registre des lobbyistes pour savoir s'il était enregistré?

**Nancy Bélanger:** Oui, certainement, on peut vérifier dans le Registre s'il était enregistré.

Pour être inscrit dans le Registre, il y a beaucoup de critères. Encore une fois, ce sont certaines des choses qu'il faut régler dans le cadre de l'examen de la Loi. Il faut être payé et faire des représentations auprès d'un titulaire d'une charge publique au nom d'un client ou au nom de son employeur. Si ces critères ne sont pas satisfaits, la Loi sur le lobbying ne s'applique pas.

**Jacques Gourde:** On sait également que, le 6 mai 2025, le premier ministre a rencontré Sam Pollock, le président-directeur général de Brookfield Infrastructure. C'était son ancien employeur, directement ou indirectement. Je ne pense pas qu'il était enregistré comme lobbyiste. À part se saluer et s'informer de sa santé, on a pu discuter de certaines petites orientations.

Comment pouvons-nous le savoir, en tant que gardiens de la transparence?

**Nancy Bélanger:** Encore une fois, s'il y a des allégations de lobbying, je peux examiner le dossier. Toutefois, je n'ai aucun pouvoir pour dire que quelqu'un a enfreint la loi. Je dois envoyer le dossier à la Gendarmerie royale du Canada.

Vous pouvez faire des demandes d'accès à l'information pour savoir s'il y a un compte-rendu d'une rencontre et pour connaître le contenu d'une réunion. C'est l'autre façon de le faire, c'est-à-dire en faisant une demande d'accès à l'information.

**Jacques Gourde:** Entre vous et moi, on sait bien que, souvent, une rencontre peut durer sept ou huit minutes. En marchant dehors, on peut parler, on peut tenir de grandes discussions, mais il n'y aura jamais de compte-rendu là-dessus. Nous sommes quand même très limités. La réalité fait qu'on peut contourner nos obligations envers le lobbying et la transparence.

● (1615)

**Nancy Bélanger:** Je suis tout à fait d'accord: la transparence est importante. C'est pour cette raison que j'ai fait certaines recommandations pour élargir les obligations et la transparence pour les rencontres qui ne sont pas organisées. Qu'elles aient lieu dans la rue, au coin de la rue ou dans un aéroport, ces rencontres devraient être inscrites au Registre. Je suis d'accord avec vous.

**Jacques Gourde:** Merci, madame Bélanger.

Merci beaucoup, madame la présidente.

**La vice-présidente (Linda Lapointe):** Merci, monsieur Gourde.

M. Chang, vous avez la parole.

[Traduction]

**Wade Chang (Burnaby Central, Lib.):** Merci d'être parmi nous, madame la commissaire.

J'ai remarqué que votre bilan pour la passation de marchés avec des Autochtones était de 9,7 % en 2023-2024 et de 3,4 % en 2024-2025, que vous prévoyiez atteindre 9,2 % en 2025-2026 et que vous vous étiez fixé une cible de 5 % pour 2026-2027.

Pouvez-vous nous en dire plus sur ces chiffres et sur ce qui explique ces changements?

**Nancy Bélanger:** Selon la politique du Conseil du Trésor, nous avons une cible de 5 %. Ce n'est pas à moi de la fixer. C'est l'objectif. C'est 5 % des contrats que nous octroyons. Ce ne sont pas les contrats que nous payons.

Si, au cours d'une année donnée, nous octroyons un contrat de trois ans, c'est l'année où il est attribué qui compte. Ensuite, la deuxième et la troisième année, les chiffres baissent, parce que ce n'est pas l'année où nous avons accordé le contrat. C'est pourquoi les taux fluctuent autant.

L'année dernière, nous avions une cible... Je crois que vous avez parlé de 9 %, mais je m'attends à atteindre 12 %, parce que nous étions dans le cycle d'achat de nouveaux ordinateurs portables, et nous les avons achetés d'une entreprise autochtone, alors nous allons atteindre 12 %.

Nous ne passons pas beaucoup de contrats. Je n'ai pas d'argent. Nous n'en signons que quelques-uns. Nous essayons toujours d'accorder la priorité aux groupes autochtones. Nous ferons probablement une évaluation cette année, alors nous verrons si nous pouvons trouver une entreprise autochtone pour cela, mais la cible de 5 % est celle qui nous a été donnée.

**Wade Chang:** Merci beaucoup de vos efforts.

En ce qui concerne les priorités pangouvernementales, pouvez-vous nous parler des programmes que votre commissariat mène dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies?

**Nancy Bélanger:** Pour cela, nous travaillons en coopération à l'échelle nationale. Nous avons un réseau de collègues qui font le même type de travail que moi.

De plus, l'OCDE m'invite souvent à travailler avec elle, et le Canada est considéré comme un chef de file, comme l'un des pays ayant les lois les plus anciennes en matière de lobbying. C'est ainsi que j'y contribue.

**Wade Chang:** Merci.

Votre plan ministériel met beaucoup l'accent sur l'éducation et la sensibilisation. Dans quelle mesure l'éducation proactive est-elle importante pour améliorer la conformité à la Loi sur le lobbying, surtout dans les petites organisations, les organismes sans but lucratif ou chez les personnes qui ne comprennent peut-être pas entièrement les obligations?

**Nancy Bélanger:** Je pense que c'est primordial. La Loi sur le lobbying est extrêmement complexe. Il y a beaucoup de nuances. Elle est difficile à interpréter et à comprendre, alors nous faisons beaucoup de sensibilisation. Nous recommandons fortement aux gens de nous appeler.

Nous avons tenu près de 200 séances au cours de la dernière année. Nous faisons beaucoup de publicité, et nous disons proactivement aux gens de venir rencontrer la commissaire. Je donne des séances d'une heure aux gens, et j'ai pu rencontrer plus de 2 000 personnes de partout au pays. C'est absolument essentiel.

**Wade Chang:** Merci.

L'un des thèmes de vos recommandations est d'améliorer la rapidité et la cohérence dans l'enregistrement et la divulgation.

De votre point de vue, comment pouvons-nous moderniser les exigences de déclaration de manière à améliorer la transparence sans créer de fardeau administratif inutile, surtout pour les petites organisations?

**Nancy Bélanger:** Chaque fois que j'entends le mot « fardeau », je... Rien ne prouve que l'inscription au registre représente un fardeau. La création d'un compte prend cinq minutes, et la saisie de l'information prend de 20 à 25 minutes. Il n'y a pas de fardeau lié à l'enregistrement.

Le fardeau consiste à déterminer si vous devez vous enregistrer et le type de renseignements que vous devez inscrire dans le registre, parce que selon qui vous êtes, les renseignements... Cela dépend toujours. Cela dépend de qui vous êtes et cela dépend de la question de savoir si vous travaillez pour une organisation ou une société.

Le défi, et je pense que c'est ce que nous devons faire, c'est de simplifier la loi. C'est au coeur de mes recommandations. Si l'on simplifiait la loi, il serait très facile pour les gens de s'inscrire au registre, d'ouvrir un compte et d'y saisir leurs informations.

**Wade Chang:** Est-ce la raison pour laquelle l'éducation est si importante?

**Nancy Bélanger:** L'éducation est importante en ce moment parce que la loi est très compliquée. Si elle était plus simple, nous serions en mesure d'aider les gens à s'inscrire beaucoup plus facilement, mais à l'heure actuelle, les gens doivent déterminer s'ils sont même assujettis à la Loi sur le lobbying.

**Wade Chang:** Merci.

Ma dernière question est la suivante: la sixième recommandation consiste à faire appliquer les exigences de divulgation à tous les employés qui font du lobbying au nom d'une organisation. Pouvez-vous nous expliquer un peu comment cette recommandation améliorerait la transparence pour les Canadiens tout en demeurant pratique pour les entreprises et les organisations sommées de la mettre en œuvre?

• (1620)

**Nancy Bélanger:** À l'heure actuelle, les organisations doivent dresser la liste de tous les employés qui font du lobbying, mais les entreprises n'ont qu'à indiquer les noms des cadres supérieurs et des employés dont le lobbying représente une part particulièrement importante du travail. Cela signifie qu'il y a actuellement des gens dans des sociétés qui n'ont pas à inscrire leur nom dans le registre, et si leur nom ne figure pas dans le registre, ils ne sont pas assujettis au code.

Je veux simplement... Que quelqu'un travaille pour une organisation ou pour une entreprise, tous les noms devraient figurer dans le registre. Il s'agit d'ajouter des noms.

[Français]

**La vice-présidente (Linda Lapointe):** Merci beaucoup.

Monsieur Ho, vous avez la parole pour deux minutes.

[Traduction]

**Vincent Ho:** En tant que Commissariat au lobbying, votre bureau a-t-il le pouvoir d'enquêter de façon proactive sur de possibles activités de lobbying non divulguées, ou ne pouvez-vous agir que lorsque des plaintes officielles sont déposées?

**Nancy Bélanger:** Non, j'ai un pouvoir discrétionnaire absolu. Je peux vous dire que la plupart du temps, quand nous ouvrons un dossier, c'est que nous avons observé ou vu quelque chose. Mais je n'ai pas besoin qu'il y ait d'allégations.

**Vincent Ho:** Compte tenu des ressources dont vous disposez — vous avez dit que vous aviez 35 employés et un budget de fonctionnement de 6,1 millions de dollars —, dans quelle mesure les activités de lobbying non divulguées passent-elles inaperçues, selon vous?

**Nancy Bélanger:** J'espère qu'il n'y en a pas beaucoup. J'espère que les gens qui exercent cette profession... Ils sont payés pour faire du lobbying. Je sais qu'ils prennent leurs obligations au sérieux, et j'espère que ceux qui devraient être inscrits le sont.

Certains groupes ne savent pas que ce qu'ils font, c'est du lobbying. Ils appellent notre bureau et disent: « Allô, je fais telle ou telle chose, et quelqu'un m'a dit que je devrais peut-être m'enregistrer. »

**Vincent Ho:** On ne peut pas s'attendre à ce que tout le monde soit aussi honnête et appelle. Il doit y en avoir qui passent entre les mailles du filet — encore une fois, ce n'est pas de votre faute.

**Nancy Bélanger:** C'est possible, mais il n'y a pas moyen de le savoir.

**Vincent Ho:** J'ai une dernière question. Si un cadre supérieur d'une société de lobbying ou d'une société d'experts-conseils évite de s'enregistrer en prétendant ne fournir que des conseils stratégiques, alors que les lobbyistes inscrits subalternes mènent officiellement les communications — comme nous l'avons vu pour de nombreux anciens hauts dirigeants du Parti libéral, d'anciens députés libéraux et d'anciens ministres libéraux —, cela contrevient-il à l'esprit de la Loi sur le lobbying?

**Nancy Bélanger:** Eh bien, à l'heure actuelle, la Loi sur le lobbying régit les communications avec les titulaires de charge publique. Si ce n'est pas vous qui vous occupez des communications, mais qu'on vous embauche pour donner des conseils stratégiques, ce n'est pas du lobbying.

**Vincent Ho:** Est-ce un problème, selon vous?

**Nancy Bélanger:** Cela peut en être un. Est-ce que cela devrait être inclus? Je ne sais pas comment nous pourrions...

**Vincent Ho:** Pensez-vous que cela devrait être inclus?

**Nancy Bélanger:** Peut-être, mais comment pourrions-nous réglementer cela et déterminer si cela relève du commissariat au lobbying ou des conflits d'intérêts et de l'éthique, pour ceux qui sont en après-mandat?

**Vincent Ho:** Il y a toutefois lieu de s'en inquiéter.

**Nancy Bélanger:** Parfois.

[Français]

**La vice-présidente (Linda Lapointe):** Merci.

Madame Chagger, vous avez la parole.

[Traduction]

**L'hon. Bardish Chagger:** Merci.

Je veux simplement dire quelque chose pour le compte rendu. M. Ho donne l'impression qu'il n'y a que les libéraux qui sont assujettis à la loi, avec qui vous traitez. Pourriez-vous nous rappeler qui est visé ici?

**Nancy Bélanger:** La partie visée est la personne qui quitte ses fonctions, et il y a des fonctionnaires qui quittent leurs fonctions. Ce n'est pas un critère pour moi. Je regarde les faits, un point c'est tout.

**L'hon. Bardish Chagger:** Madame la commissaire, pouvez-vous nous dire qui vous avez consulté comme personnes ou organisations avant d'en arriver à vos recommandations concernant la Loi sur le lobbying? Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur le processus qui a précédé vos recommandations?

**Nancy Bélanger:** Lorsque j'ai comparu ici après avoir été nommée à ce poste pour la première fois, en 2017, on m'a demandé si je serais prête à présenter des recommandations au printemps 2018. Cela me donnait quatre mois pour me préparer. Je peux vous dire que je me suis d'abord inspirée des recommandations de 2012 de la commissaire précédente, puis j'ai commencé à travailler à bâtir ma propre expérience. Celles-ci sont vraiment fondées sur mon expérience, sur ce que j'ai entendu et ce que j'ai observé.

Ai-je consulté des organisations et des sociétés? Non.

**L'hon. Bardish Chagger:** Elles seraient peut-être en mesure de vous dire à quel point il est compliqué ou non de comprendre la loi, ou avez-vous simplement l'impression que c'est compliqué?

**Nancy Bélanger:** Je parle tout le temps à d'innombrables personnes, alors j'ai évidemment entendu leurs commentaires au cours des neuf dernières années, mais ai-je vraiment mené une consultation officielle? Non.

• (1625)

**L'hon. Bardish Chagger:** Cependant, vous avez une idée de leurs impressions.

**Nancy Bélanger:** Bien sûr.

**L'hon. Bardish Chagger:** C'est excellent.

Pour faire suite à la première série de questions, à quelles mesures de conformité supplémentaires pensez-vous à la recommandation 17?

**Nancy Bélanger:** Ces mesures de conformité seraient celles que j'ai déjà mentionnées, c'est-à-dire peut-être de la formation obligatoire, des sanctions administratives pécuniaires, des interdictions et le fait de continuer d'envoyer des dossiers à la GRC.

**L'hon. Bardish Chagger:** En ce qui concerne la recommandation 4, qui porte sur les exigences en matière d'enregistrement concernant l'octroi de subventions et de contributions, pouvez-vous nous expliquer pourquoi vous l'avez incluse dans vos recommandations?

**Nancy Bélanger:** Auparavant, le personnel d'organisations et de sociétés devait s'enregistrer seulement si les personnes atteignaient le seuil de 32 heures, ce qui signifie que comme la plupart des personnes qui demandaient des subventions et des contributions n'atteignaient pas le seuil de 32 heures, elles n'avaient pas besoin de s'enregistrer. Maintenant que j'ai abaissé le seuil à huit heures, beaucoup de personnes qui présentent une demande atteindront désormais le seuil de huit heures et devront s'inscrire.

Je peux vous dire que cela dérange beaucoup de gens, et je le comprends, mais à l'heure actuelle, la loi est rédigée de telle sorte que si vous communiquez avec des titulaires de charge publique en vue de l'obtention d'une subvention ou d'une contribution, vous devez vous inscrire comme lobbyiste. Je pense que s'il y a déjà un processus public en place et qu'on sait que divers groupes vont présenter des demandes dans le cadre du programme public, ce devrait être exclu de la Loi sur le lobbying.

[Français]

**La vice-présidente (Linda Lapointe):** Merci beaucoup.

Madame Gaudreau, la parole est à vous pour deux minutes.

**Marie-Hélène Gaudreau:** J'ai simplement une offre à vous faire. Dites-nous quelles sont les plus grandes suggestions que vous souhaitez nous faire. Vous avez fait des recommandations, mais quel serait le résumé de notre rencontre? Quand on parle de 2007, il n'y a pas eu de changements. Il n'y en a pas eu non plus depuis votre arrivée en 2017, je crois.

Je vous laisse la parole pour la prochaine minute.

**Nancy Bélanger:** Il est certain qu'il faut accroître le nombre d'entités qui doivent être inscrites pour améliorer la transparence. Il faut simplifier la Loi sur le lobbying pour qu'elle soit équitable et juste pour tout le monde. Tous ceux qui font du lobbyisme sont sujets aux mêmes critères d'inscription. Il faut qu'il y ait des sanctions proportionnelles à l'infraction, parce qu'actuellement, ce n'est pas le cas. C'est simplement ça.

Si on peut simplifier la Loi, le travail du Commissariat va être beaucoup plus simple. Peut-être même que je n'aurai pas besoin de demander plus d'argent pour engager plus de gens.

**Marie-Hélène Gaudreau:** C'est entendu.

**Nancy Bélanger:** Je l'espère.

**Marie-Hélène Gaudreau:** Merci, madame la présidente.

**La vice-présidente (Linda Lapointe):** Merci beaucoup.

Je vous remercie de votre présence. Je vous en suis reconnaissante.

La séance est suspendue.

• (1625)

(Pause)

• (1630)

**La vice-présidente (Linda Lapointe):** Je vous souhaite à nouveau la bienvenue à tous.

J'aimerais souhaiter la bienvenue aux témoins présents à cette deuxième heure de la réunion.

Je souhaite la bienvenue aux deux témoins des Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée au Canada: M. Philippe Dufresne, commissaire à la protection de la vie privée du Canada; et M. Marc Chénier, sous-commissaire et avocat général principal.

Je vous remercie d'être là.

Je vous laisse cinq minutes pour effectuer votre allocution d'ouverture.

**Philippe Dufresne (commissaire à la protection de la vie privée du Canada, Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée au Canada):** Merci, madame la présidente.

Mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de cette invitation à venir parler des crédits du Budget principal des dépenses 2026-2027 qui concernent le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada. Je suis accompagné de M. Marc Chénier, le sous-commissaire et l'avocat général principal.

Le Commissariat exerce ses activités dans un environnement qui évolue rapidement et où une quantité sans précédent de renseignements personnels des Canadiennes et des Canadiens sont recueillis et utilisés. Les technologies, en constante évolution, offrent des occasions d'établir des connexions, de créer des choses et d'innover. Toutefois, les avancées technologiques donnent lieu à de nouveaux défis complexes pour la protection de la vie privée.

[Traduction]

Dans cette optique, prioriser la protection de la vie privée est plus important que jamais. Des mesures de protection adéquates sont essentielles pour permettre à la population canadienne de tirer parti des nouvelles technologies sans renoncer à son droit fondamental à la vie privée.

Hier, j'ai annoncé les conclusions d'une enquête conjointe sur ChatGPT, le robot conversationnel alimenté par l'intelligence artificielle d'OpenAI. Dans le cadre de cette enquête importante menée avec mes homologues du Québec, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, nous avons relevé des enjeux de protection de la vie privée et formulé des recommandations qui ont permis d'améliorer les mesures de protection des renseignements personnels de la population canadienne. Je m'attends à ce que les conclusions permettent également d'orienter et de faire progresser la conception d'autres technologies fondées sur l'intelligence artificielle dans le respect de la vie privée.

En tant que commissaire à la protection de la vie privée, je continue de promouvoir la protection de la vie privée au soutien de l'innovation responsable, établissant ainsi la norme pour un monde numérique plus sécuritaire tout en appuyant l'innovation et la compétitivité économique ainsi que la souveraineté numérique du Canada.

Il existe plusieurs facteurs qui nuisent à la capacité du Commissariat de s'acquitter de son mandat et de réaliser ses priorités stratégiques de la manière la plus efficace possible. Il s'agit, entre autres, de la complexité du travail et de l'augmentation marquée de la charge de travail, des contraintes budgétaires ainsi que de la dépendance aux tribunaux pour mettre en œuvre les recommandations découlant des conclusions d'enquête.

Au cours de la dernière année, le Commissariat a mené à bien des centaines d'enquêtes. Plusieurs d'entre elles ont suscité une forte attention des médias, comme celles concernant TikTok, Google et 23andMe. Plus tôt aujourd'hui, j'ai rendu publiques les conclusions d'une enquête sur des atteintes à la vie privée survenues à l'Agence du revenu du Canada.

• (1635)

[Français]

Le nombre de plaintes que le Commissariat a reçues au cours du dernier exercice a augmenté de 82 %, c'est-à-dire qu'il y a plus de 6 000 plaintes. Cette hausse exerce également une pression accrue sur les ressources limitées du Commissariat.

Lors de la rédaction de notre plan ministériel, j'ai remarqué et noté que le financement temporaire qui avait permis à mon organisation de réduire l'arriéré d'enquêtes avait pris fin. Je suis heureux

que le gouvernement ait ensuite approuvé une prolongation de ce financement pour cinq ans, tel que ça a été mentionné dans la Mise à jour économique du printemps de 2026.

Toutefois, sans financement permanent, nous continuerons d'être confrontés à des contraintes à long terme en matière de ressources, lesquelles limitent la capacité du Commissariat à remplir efficacement sa mission et à suivre le rythme des avancées technologiques.

[Traduction]

Je me réjouis de l'annonce récente du gouvernement concernant la révision de la Loi sur la protection des renseignements personnels, et je reste également optimiste quant à l'évolution de la réforme législative dans le secteur privé. Pour rester en phase avec le monde d'aujourd'hui, le Canada doit moderniser ses lois sur la protection des renseignements personnels.

Au début de 2025, j'ai lancé un plan de transformation visant à renforcer la collaboration et la cohésion dans l'ensemble du Commissariat et à simplifier les processus afin de favoriser des approches mieux intégrées, plus souples et plus stratégiques. Ces changements s'inscrivent dans ma priorité stratégique visant à maximiser l'incidence de nos efforts pour la population canadienne.

[Français]

Le plan de transformation comprend la mise en œuvre d'autres approches comme solutions de rechange aux enquêtes complètes nécessitant beaucoup de ressources. Il est notamment question de la promotion stratégique de la conformité et l'utilisation de tous les outils à notre disposition pour mieux servir les Canadiennes et les Canadiens en leur offrant des résultats plus rapides.

[Traduction]

Je continue également à faire progresser mes autres priorités stratégiques, soit de faire valoir la protection de la vie privée à l'heure où se succèdent les changements technologiques et d'agir en ce sens, ainsi que de défendre le droit à la vie privée des enfants.

Je m'engage à renforcer l'expertise interne du Commissariat concernant les technologies émergentes. Notre équipe a mis au point une intelligence artificielle interne qui nous permettra de mieux comprendre la technologie que nous cherchons à réglementer, tout en nous aidant à accomplir notre travail de façon optimale.

En appui à la priorité de défendre le droit à la vie privée des enfants, nous avons lancé plusieurs initiatives, dont la création d'un Conseil jeunesse du Commissariat. Ainsi ai-je annoncé plus tôt cette semaine la publication de nouveaux documents d'orientation sur le contrôle de l'âge.

La collaboration reste un outil important qui va bien au-delà des simples mesures de conformité. Mon rôle de président de l'Assemblée mondiale sur la protection de la vie privée et ma participation à la table ronde des autorités de protection des données et de la vie privée du G7 garantissent que le Canada contribuera aux discussions qui détermineront l'orientation et l'avenir de la protection de la vie privée à l'échelle mondiale.

[Français]

En cette période de changements rapides sans précédent, nous devons tous nous engager à donner la priorité à la protection de la vie privée. La confiance que les gens accordent à la façon dont leurs données sont traitées est un facteur de plus en plus important dans leurs interactions avec le gouvernement, les entreprises et la technologie. Il s'agit d'un élément important et essentiel à prendre en considération, surtout en cette période économique difficile.

Je répondrai à vos questions avec plaisir.

**La vice-présidente (Linda Lapointe):** Merci beaucoup.

Monsieur Barrett, vous avez la parole pour six minutes.

[Traduction]

**Michael Barrett:** Merci beaucoup.

Je vous remercie d'être parmi nous aujourd'hui.

Je me demandais si vous pouviez nous parler de... Au-delà de votre rapport d'hier sur OpenAI, on parle beaucoup de la protection des jeunes sur les plateformes de réseaux sociaux ou dans le contexte de leurs interactions avec des robots conversationnels alimentés par l'intelligence artificielle. Bien sûr, si des limites d'âge étaient mises en place, il faudrait un moyen de vérifier l'âge des utilisateurs.

Quelles sont vos réflexions à cet égard? Quels risques cela soulève-t-il? Existe-t-il des exemples, y compris au sein de l'Union européenne ou dans certains des pays de l'Union européenne, des exemples d'identités numériques ou de passeports numériques ayant été compromis par des piratages ou d'autres violations?

**Philippe Dufresne:** En début de semaine, j'ai publié nos lignes directrices sur la vérification de l'âge. Elles sont le fruit d'une consultation poussée auprès du secteur, des associations de défense des enfants et des organismes que ces questions préoccupent. Nous énumérons un certain nombre de considérations. Les plus importantes sont la protection de la vie privée, la sauvegarde des données, la garantie que les plateformes n'obtiennent pas plus de renseignements que nécessaire et la garantie que les mesures sont appropriées et utilisées non pas pour identifier les usagers, mais pour vérifier leur âge.

Nous avons également défini des lignes directrices et des facteurs à prendre en considération pour déterminer quand la vérification de l'âge doit être utilisée. Bien entendu, la détermination s'appuierait sur des lois, mais en l'absence de ces dernières, elle doit se fonder sur l'évaluation des risques, c'est-à-dire sur la probabilité qu'un nombre important d'enfants utilise le site.

En ce qui concerne votre question sur les outils de vérification de l'âge et les violations, l'Union européenne a récemment lancé une application, ou l'a rendue publique. Au début, on craignait qu'un pirate informatique puisse s'introduire dans le système et contourner les mesures de protection. Cela nous rappelle qu'avant de lancer un produit, il importe de mettre en place des mesures de protection suffisantes et d'effectuer des tests afin d'assurer que pareille menace ne se matérialisera pas.

• (1640)

**Michael Barrett:** J'ai encore quelques questions.

Je voudrais vous interroger sur Signal, l'application de messagerie chiffrée de bout en bout, ainsi que sur TikTok. Avant cela, pourriez-vous m'indiquer quelles seraient les limites d'utilisation d'un

système comme Interac, en ce qui a trait à l'identification ou à la prestation d'une vérification de l'âge adéquate?

C'est un système largement utilisé au Canada. Il est lié à des comptes bancaires, pour lesquels il faut utiliser une pièce d'identité officielle. C'est simple. C'est comme un feu rouge ou un feu vert généré par des portails bancaires. On n'a pas besoin de fournir d'autres éléments d'identification au fournisseur de services ou à l'application.

Y aurait-il quelque chose qui empêcherait d'utiliser cela en guise d'application pour vérifier l'âge des usagers?

**Philippe Dufresne:** Il faudrait que je puisse évaluer l'outil sur le plan technique afin d'en vérifier les paramètres de sécurité et autres.

Ce que vous évoquez, c'est un outil qui ne recueille que les renseignements dont il a besoin et qui ne fournit que l'information et la validation nécessaires. Cela correspond aux recommandations que nous formulons. Vous n'auriez pas à dire: « Voici mon nom et voici ma date de naissance », et tout ça. Vous voulez trouver un moyen de demander: « Êtes-vous un adulte ou un enfant? » et « Êtes-vous autorisé à utiliser ceci ou non? »

**Michael Barrett:** Quelles recommandations avez-vous émises concernant l'utilisation de Signal en particulier?

Je présume que vous connaissez bien l'application.

**Philippe Dufresne:** Nous n'avons pas publié de recommandation particulière concernant Signal. Il faudrait que je sache la préoccupation précise que vous pourriez avoir.

**Michael Barrett:** Êtes-vous familier avec cette application?

**Philippe Dufresne:** Je la connais bien, oui.

**Michael Barrett:** L'Union européenne est aux prises avec une série d'incidents. Une cybercampagne mondiale à grande échelle a été menée, dans le cadre de laquelle des acteurs basés en Russie et soutenus par le gouvernement russe ont cherché à compromettre l'utilisation de ce service par des fonctionnaires des pays de l'Union européenne. Si ce n'est pas un sujet que vous connaissez bien, nous passerons à la question suivante, mais j'étais curieux. Son utilisation s'est généralisée au Canada. Une fois que les gens estiment qu'un service est sécurisé, leur réticence à communiquer des renseignements confidentiels diminue naturellement.

En particulier dans le contexte où nous nous trouvons aujourd'hui, avec des élus... Si vous ne disposez pas de lignes directrices précises à cet égard, je ne vous demanderai pas d'en élaborer sur-le-champ. J'aimerais quand même savoir si c'est une question que vous avez envisagée ou si cela relève même de votre compétence.

**Philippe Dufresne:** Certainement, du point de vue de la protection de la vie privée, si nous constatons des préoccupations liées à un secteur ou à un produit particulier, nous pouvons publier des lignes directrices ciblées ou mener des enquêtes, et ces enquêtes peuvent aboutir à des conclusions. Si une préoccupation relative à la protection de la vie privée est constatée, il incombe alors aux autorités de la signaler.

Il peut également y avoir des préoccupations liées à la sécurité nationale, et c'est alors aux institutions gouvernementales d'intervenir, soit pour dire que le gouvernement et les parlementaires ne devraient pas utiliser l'appli visée, soit pour signaler lesdites préoccupations. Il reste que je suis d'accord avec vous sur le fait que s'il existe des risques connus, les Canadiens devraient en être informés.

• (1645)

[Français]

**La vice-présidente (Linda Lapointe):** Merci beaucoup.

[Traduction]

**Michael Barrett:** Est-ce que mes six minutes sont écoulées?

**La vice-présidente (Linda Lapointe):** C'est terminé pour vous. Je suis désolée.

**Michael Barrett:** Nous passions un si bon moment.

**La vice-présidente (Linda Lapointe):** Oui, et ce n'est rien de le dire.

Monsieur Chang, c'est à vous.

**Wade Chang:** Merci, madame la présidente.

Monsieur le commissaire, merci de votre présence.

J'ai deux questions concernant le budget principal des dépenses.

Votre plan ministériel met l'accent sur les travaux en cours au sujet de l'intelligence artificielle, notamment sur la création d'outils d'intelligence artificielle internes. Pourriez-vous nous expliquer plus en détail comment l'intelligence artificielle est actuellement utilisée au sein de votre ministère et quels avantages opérationnels elle permettra d'obtenir?

Par ailleurs, comment comptez-vous vous assurer que son utilisation restera conforme aux normes en matière de protection de la vie privée et d'éthique?

**Philippe Dufresne:** J'ai deux choses à dire à ce sujet.

Bien sûr, j'ai rendu hier ma décision concernant OpenAI et ChatGPT. Nous menions une enquête à ce sujet, et j'avais donné pour consigne de ne pas utiliser cet outil pendant la durée de l'enquête, sauf pour les besoins particuliers de cette dernière.

Nous avons mis au point notre propre outil d'intelligence artificielle, appelé PrivIA, et il est assez autonome. Il est très sécuritaire, et nous avançons à petits pas pour trouver comment tirer parti de cette technologie et montrer l'exemple en affirmant que nous voulons à la fois des mesures de protection, une utilisation responsable et des gains d'efficacité. Nous procédons de manière progressive et espérons étendre son utilisation, mais pour l'instant, tout se passe à l'interne.

**Wade Chang:** Merci. C'est bon à entendre.

Je constate que pour 2024-2025, votre part réelle de contrats avec les Autochtones était de 10,7 %, alors que votre objectif prévu pour 2026-2027 est de 5 %. Pourriez-vous expliquer les facteurs qui sont à l'origine de ces chiffres et la manière dont votre bureau aborde les marchés publics avec les Autochtones dans le cadre de l'engagement en faveur de la réconciliation économique?

**Philippe Dufresne:** Je ne dispose pas de détails précis à ce sujet, mais je serai heureux de vous les fournir par écrit.

Nous rendons compte de l'utilisation et de la passation des marchés. Pour le moment, je ne vois pas de tendances majeures, de pré-occupations ou quoi que ce soit d'autre qui est digne de mention. Si mon équipe ici présente souhaite me communiquer ses observations avant la fin de l'heure, je pourrai vous en faire part. Autrement, nous vous répondrons par écrit.

**Wade Chang:** Merci, monsieur le commissaire.

Je voudrais clarifier la contradiction apparente entre vos conclusions et celles de l'autorité de protection de la vie privée de la Colombie-Britannique. Votre bureau affirme que l'affaire concernant OpenAI a été résolue, tandis que la Colombie-Britannique affirme que ce n'est pas le cas. Concrètement, OpenAI enfreint-il actuellement les lois sur la protection de la vie privée de la Colombie-Britannique? Si tel est le cas, de quels mécanismes d'application ou de quelles conséquences les organes de réglementation disposent-ils? Quelles conséquences cela peut-il avoir pour les Britanno-Colombiens qui utilisent ChatGPT aujourd'hui?

**Philippe Dufresne:** C'est mon collègue Michael Harvey, commissaire à la protection de la vie privée de la Colombie-Britannique, qui serait le mieux placé pour répondre à ces questions. Cependant, ce que notre rapport indique concernant leurs conclusions, c'est qu'en raison des particularités de leur loi et de la définition précise du « consentement implicite » prévue par celle-ci, ils n'ont pas pu conclure que le type d'entraînement de l'intelligence artificielle pratiqué par ChatGPT — à savoir la collecte de renseignements sur le Web — pouvait être justifié au regard de cette définition. J'ai pour ma part constaté que la loi fédérale était plus souple et qu'elle me donnait la possibilité d'interpréter les attentes des Canadiens et les mesures de protection mises en place d'une manière qui permettrait à la fois la protection de la vie privée et le développement de cet entraînement de l'intelligence artificielle. C'est pour cette raison que le système est désormais considéré comme étant conforme à la loi fédérale.

**Wade Chang:** Merci.

Monsieur le commissaire, la révision de la Loi sur la protection des renseignements personnels intervient à un moment où les Canadiens espèrent à la fois des mesures robustes de protection de la vie privée et des services publics modernes et efficaces. Selon vous, comment le Parlement peut-il trouver un équilibre entre la protection des renseignements personnels et l'amélioration de la prestation des services dans l'ensemble du gouvernement?

**Philippe Dufresne:** Je pense que la consultation du gouvernement constitue un très bon point de départ dans ce sens, car elle met en évidence plusieurs éléments. Elle souligne tout d'abord la nécessité d'une protection solide et renforcée de la vie privée. La protection de la vie privée sera le fondement de la confiance, que ce soit pour une économie forte, pour l'innovation ou pour les services publics. C'est la première chose.

Renforcer des éléments tels que le pouvoir de se donner des règlements, l'obligation de signaler les violations, l'obligation de mettre en place des mesures de protection et le fait de considérer la vie privée comme un droit fondamental sont tous essentiels, mais la consultation évoque également la nécessité pour les ministères d'être en mesure d'échanger de l'information entre eux dans les cas appropriés afin d'offrir de meilleurs services aux Canadiens. Je pense que c'est quelque chose qui peut être envisagé lorsque la situation le demande, avec des mesures de protection adéquates.

Dans certains cas, il faut plus de souplesse, mais tant que l'on dispose de solides mesures de protection de la vie privée, on peut concilier les deux. Les Canadiens méritent à la fois des services publics robustes et efficaces et une protection de bonne tenue de leur vie privée.

• (1650)

**Wade Chang:** Pouvez-vous nous parler de l'importance de modifier la Loi sur la protection des renseignements personnels afin de reconnaître que la vie privée est un droit fondamental au Canada, en soulignant l'importance de faciliter la prestation des services et de faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones?

**Philippe Dufresne:** Ce sont là des éléments que je considère, à l'instar du gouvernement, comme étant essentiels à réaliser. Nous avons besoin de services publics robustes et efficaces. Les Canadiens le méritent.

Quant à la manière de s'assurer que la loi n'est pas trop stricte et qu'elle n'oblige pas les Canadiens à repartir de zéro chaque fois qu'ils ont besoin de faire quelque chose, il nous faudra peut-être un peu plus de souplesse.

Il faut également prendre en considération le point de vue et les intérêts des peuples autochtones. Il y a eu beaucoup de discussions sur la vie privée. S'agit-il uniquement de droits individuels ou devrait-il y avoir une composante collective? Ce sont des choses dont il faut tenir compte dans l'interprétation.

De plus, la vie privée, en tant que droit fondamental, est plus importante que jamais. C'est la reconnaissance du fait que la vie privée doit être protégée. Ce n'est pas quelque chose qui devrait être sacrifié au nom de l'innovation ou au nom de l'intérêt public. Ce n'est pas un jeu à somme nulle, car c'est la vie privée qui nous rend libres. C'est la préservation de la vie privée qui rend possibles tous les autres droits fondamentaux qui nous sont chers.

Je pense que ces trois piliers sont absolument essentiels.

**Wade Chang:** Merci, monsieur le commissaire.

[Français]

**La vice-présidente (Linda Lapointe):** Merci beaucoup, monsieur Chang.

Madame Gaudreau, vous avez la parole pour six minutes.

**Marie-Hélène Gaudreau:** Merci beaucoup, madame la présidente.

Je suis heureuse de vous revoir, monsieur Dufresne. J'ai énormément de questions à vous poser, mais je pense que nous allons y arriver.

Revenons à OpenAI. Vous étiez présent et vous étiez quatre. Pourriez-vous nous donner un exemple de non-conformité niée par OpenAI?

**Philippe Dufresne:** Dans cette enquête, nous avons vu qu'au début, lors du développement de ses modèles, OpenAI n'était pas conforme à la loi. Elle avait obtenu trop d'informations des Canadiens, à propos de nous toutes et tous, par l'entremise de tout ce qui est sur Internet, les médias sociaux et sur les forums de discussion. Tout ça était utilisé pour entraîner les modèles. Ils pouvaient alors avoir des renseignements confidentiels, de l'information médicale ou des informations sur les jeunes.

Il y avait aussi de la mésinformation et de la désinformation. Ce qui est dit sur les médias sociaux n'est pas toujours vrai, mais les réponses pouvaient donner l'impression que ce l'était. Nous avons alors trouvé qu'une transparence à cet égard était nécessaire et qu'il fallait donner des outils pour savoir d'où venait une réponse.

Nous trouvions aussi que le consentement n'était pas assez bien obtenu pour les utilisateurs, les Canadiens en général. Il y avait du

travail à faire là-dessus. Cette enquête nous a permis de signaler tous ces éléments à OpenAI, que nous avons amenée à apporter ces changements.

Cela dit, l'outil qui existe maintenant est très différent de celui qui était lancé à la base, et ce, en grande partie en réponse aux recommandations que nous avons faites.

**Marie-Hélène Gaudreau:** Quand vous parlez d'un outil, faites-vous allusion à PrivIA?

**Philippe Dufresne:** L'outil est le modèle 5 de ChatGPT.

**Marie-Hélène Gaudreau:** D'accord.

OpenAI est-elle maintenant conforme?

**Philippe Dufresne:** Elle l'est au niveau fédéral en suivant les recommandations.

Elle devra faire certaines choses au cours des prochains mois, notamment rendre les informations plus conviviales et donner plus d'explications sur certaines choses. Nous allons faire un suivi, parce qu'elle s'y est engagée. Cela dit, elle sera conforme au niveau fédéral.

Par ailleurs, en raison d'éléments en vertu de leurs lois, mes collègues des autres provinces n'étaient pas en mesure de les trouver conformes.

**Marie-Hélène Gaudreau:** J'ouvre maintenant une parenthèse.

Avez-vous entendu parler de l'application CANChat ou avez-vous analysé cette application qui sera bientôt disponible pour tous les fonctionnaires fédéraux?

**Philippe Dufresne:** Nous ne l'avons pas encore analysée.

**Marie-Hélène Gaudreau:** Ça s'en vient, je vous le dis. Je pense qu'il serait bien d'en faire une analyse. Je me soucie de la vie privée et de la sécurité nationale.

J'ai d'autres questions à poser.

Qu'en est-il de votre possibilité de mener une enquête?

Présentement, votre rôle consiste surtout à donner des conseils. Si on veut bien s'équiper, quelles seraient vos recommandations pour y arriver?

**Philippe Dufresne:** J'ai fait plusieurs recommandations pour la modernisation législative. Il y a un bon mouvement en cours lié à cette consultation pour le secteur public. Nous attendons un nouveau projet de loi, je l'espère, pour le secteur privé.

Ce qu'il manque, entre autres, c'est le pouvoir de contrainte. Je n'ai pas le pouvoir de rendre des ordonnances ni d'imposer des amendes. Il s'agit d'une lacune très sérieuse du Canada par rapport au reste du monde. La grande majorité des autorités de protection de données ont ce pouvoir. Il ne s'agit pas d'utiliser nécessairement ce pouvoir, mais il doit exister. Afin de convaincre des compagnies d'investir dans des solutions, ça aide de pouvoir leur dire que, si elles ne le font pas, elles s'exposent à un risque financier aussi.

• (1655)

**Marie-Hélène Gaudreau:** On est d'accord: une amende de quelques milliers de dollars, par opposition à un pourcentage du chiffre d'affaires, je trouve que ça réduit le goût d'enfreindre la loi.

**Philippe Dufresne:** C'est exact.

Dans le projet de loi C-27 de la précédente législature du Parlement, il y avait cette possibilité; c'était une bonne chose, et j'espère que ce sera le cas avant longtemps.

**Marie-Hélène Gaudreau:** Nous vous entendons. C'est important.

Madame la présidente, en 2019, nous étions loin: j'avais fait la recommandation de décorrélérer le numéro d'assurance sociale dont nous disposons. J'ai l'impression qu'encore une fois, notre rôle législatif n'est évidemment pas au diapason de ce qui se passe et ça, ça m'inquiète.

Monsieur Dufresne, comme vous êtes impartial, plus vous aurez de pouvoirs, plus nous, les députés, pourrions mener notre joute partisane autrement.

Je vois qu'il me reste encore deux minutes.

On a donc dit que le pourcentage était pertinent, et qu'il y a effectivement des responsabilités.

La commissaire impliquée dans l'enquête a souligné la collaboration d'OpenAI au cours du processus. Si cette collaboration n'avait pas eu lieu, vos instances auraient-elles eu les outils et les pouvoirs nécessaires pour contraindre l'entreprise et obtenir l'information pour accomplir leur travail?

**Philippe Dufresne:** Personnellement, je ne les aurais certainement pas eus, et je vous donne un exemple concret.

C'est arrivé au cours de notre enquête sur la compagnie Aylo, qui est la compagnie qui possède Pornhub. Nous avons fait des recommandations: nous avons dit que, pour les vidéos sexuelles explicites, il fallait le consentement de tout le monde et qu'il devait être explicite, parce que ces informations sont évidemment terriblement délicates.

En ce qui concernait les vidéos sexuelles téléversées sans consentement, nous voulions qu'elles soient faciles à enlever.

**Marie-Hélène Gaudreau:** J'étais là lors de l'étude. On pouvait les téléverser à nouveau.

**Philippe Dufresne:** C'est exact.

**Marie-Hélène Gaudreau:** Une fois que c'est sur le Web, il est donc trop tard.

**Philippe Dufresne:** La compagnie, à ce jour, refuse d'entériner nos recommandations.

**Marie-Hélène Gaudreau:** Tout à fait.

**Philippe Dufresne:** Ce problème n'est pas théorique: il existe.

**Marie-Hélène Gaudreau:** On déménage le siège social et, ensuite, on s'amuse avec le Groupe des cinq et nos règles législatives. C'est ce qu'on fait.

**Philippe Dufresne:** Oui, mais, même si le siège social n'est pas au Canada, nous pouvons aussi avoir la compétence nécessaire. Ça, c'est important. Si les Canadiennes et les Canadiens sont affectés par ça, nous pouvons et nous allons agir.

Cependant, la difficulté est que toutes les organisations ne collaboreront pas. OpenAI l'a fait, c'est tout à son honneur, et il y a eu une bonne collaboration dans ce cadre.

Toutefois, si nous avons eu dès le début ces outils, par exemple l'obligation de faire des évaluations relatives à la vie privée, ou des définitions plus précises, certaines de ces choses auraient peut-être

été faites encore plus rapidement. Il y a beaucoup de choses comme ça.

Je souhaite que ces choses n'arrivent pas ou qu'elles soient réglées très rapidement, plutôt que d'avoir une enquête.

**Marie-Hélène Gaudreau:** Merci beaucoup.

**La vice-présidente (Linda Lapointe):** C'était très intéressant.

Monsieur Ho, vous avez la parole pour cinq minutes.

[Traduction]

**Vincent Ho:** Merci, madame la présidente.

C'est un plaisir de vous revoir, monsieur le commissaire.

Monsieur le commissaire, dans un rapport publié aujourd'hui, votre bureau a confirmé que l'Agence du revenu du Canada, ou ARC, avait signalé plus de 42 000 incidents importants ayant porté atteinte aux renseignements personnels depuis 2020.

Les Canadiens confient leurs renseignements financiers les plus sensibles à ce gouvernement libéral sous la menace d'amendes et de sanctions. Selon vous, l'ampleur et la durée de ces incidents démontrent-elles une défaillance systémique de la gouvernance et de la surveillance au sein de l'ARC sous la responsabilité de ce gouvernement libéral?

**Philippe Dufresne:** Notre enquête a révélé qu'il y avait eu un nombre important d'incidents ayant porté atteinte aux renseignements personnels depuis 2020. Il y en a eu environ 42 000.

Notre enquête a porté sur les mesures de protection, les mécanismes de détection et les outils utilisés. On ne peut pas toujours empêcher les violations. Elles se produiront, mais il faut disposer des mesures de protection appropriées, surtout si l'on est une cible très convoitée.

Nous avons examiné plusieurs aspects et nous avons constaté qu'il y avait beaucoup de bonne volonté et que de nombreux efforts étaient déployés, mais qu'il existait des lacunes face à des malfaits très sophistiqués qui présentaient frauduleusement certaines demandes. Nous avons donc formulé une série de recommandations à mettre en œuvre.

**Vincent Ho:** À la suite des violations de données survenues en 2020, les libéraux ont annoncé en 2024 qu'ils mettraient en place de nouvelles mesures au sein de l'ARC afin de mieux protéger la vie privée des Canadiens.

Depuis 2024, combien de fois avez-vous rencontré le ministre libéral responsable de l'ARC au sujet de la mise en œuvre de ce type de mesures?

• (1700)

**Philippe Dufresne:** Je n'ai pas rencontré le ministre responsable de l'ARC, mais dans le cadre de l'enquête, nous avons eu de nombreuses réunions avec des fonctionnaires de l'ARC, et j'ai eu des entretiens avec...

**Vincent Ho:** Pour mettre les choses au clair, monsieur le commissaire, vous avez comparu devant le Comité permanent de la science et de la recherche de la Chambre des communes il y a quelques semaines, et vous y avez déclaré que le gouvernement libéral ne vous avait pas consulté lorsqu'il envisageait d'importer davantage de véhicules électriques fabriqués en Chine.

Or, le gouvernement libéral ne vous a pas consulté avant de mettre en œuvre des changements aussi majeurs. C'est très préoccupant, d'autant plus que les ministres libéraux n'ont même pas daigné vous rencontrer une seule fois pendant tout ce temps. Cela montre bien que les libéraux ne prennent pas au sérieux la protection de la vie privée des Canadiens. Ce n'est pas un cas isolé; on observe une tendance se dessiner chez les libéraux.

Monsieur le commissaire, selon votre bureau, tous ces cas de divulgations non autorisées de renseignements au sein de l'ARC impliquent que des renseignements personnels sur les contribuables ont été consultés de manière abusive, voire modifiée, par des acteurs malveillants pendant plusieurs années avant d'être pleinement signalés. Comment est-il possible qu'une agence fédérale de l'envergure de l'ARC ne soit pas parvenue à détecter, à contenir, et à signaler en temps réel plusieurs dizaines de milliers d'incidents d'atteinte à la protection de renseignements personnels? Cela révèle-t-il une culture de la négligence au sein du gouvernement libéral, où le respect de la vie privée est considéré comme une préoccupation secondaire?

**Philippe Dufresne:** Pour répondre à votre question précédente, j'ai effectivement eu des entretiens avec le ministre de l'Intelligence artificielle, ainsi qu'avec le commissaire de l'ARC. Dans ce cas précis, nous avons constaté que...

**Vincent Ho:** Excusez-moi de vous interrompre. Avez-vous rencontré le ministre de l'Intelligence artificielle au sujet des très nombreux cas d'atteinte à la vie privée?

**Philippe Dufresne:** Non, nos rencontres n'ont pas porté sur ce sujet.

**Vincent Ho:** C'est exactement ce dont je parle. Donc en résumé, aucune rencontre n'a eu lieu entre votre bureau et des ministres ou des secrétaires d'État libéraux au sujet de tous ces incidents d'atteinte à la vie privée.

Vous pourriez peut-être poursuivre votre réponse.

**Philippe Dufresne:** Ce que nous avons constaté au cours de notre enquête, c'est que les mesures mises en place par le gouvernement se sont avérées insuffisantes. Des efforts étaient déployés et des améliorations apportées, certes, mais cela ne suffisait pas.

L'authentification multifactorielle en est un exemple. Avant 2021, cette mesure n'était que facultative. Elle a été rendue obligatoire en 2021, et nous savons qu'il s'agit d'un outil important pour prévenir ce type de demandes frauduleuses. Donc, l'authentification multifactorielle est désormais obligatoire, mais nous avons constaté que les différents types d'authentification multifactorielle ne se valent pas tous, certains étant nettement plus fiables que d'autres. De manière générale, nous avons constaté que, malgré certaines améliorations apportées, il reste encore beaucoup de travail à faire. Par conséquent, nous avons formulé des recommandations à cet effet, et nous attendons avec impatience leur mise en œuvre.

**Vincent Ho:** Votre rapport fait référence au processus d'authentification multifactorielle et à d'autres pratiques exemplaires, dont vous venez justement de parler. Comme vous l'avez également mentionné, l'ARC n'a pas été en mesure de fournir des détails sur chacun des cas des violations confirmées, supposément en raison des limites du système de suivi. Par ailleurs, les pirates informatiques sont parvenus d'une manière ou d'une autre à contourner le processus d'authentification, et à accéder aux renseignements personnels de nombreux contribuables canadiens. Pourtant, les représentants de l'ARC n'ont jamais été capables de nous expliquer comment tout cela est possible.

Le problème ne se limite pas aux lacunes de l'ARC; le plus grave, c'est que les responsables de cette agence ne semblent même pas avoir réfléchi à des solutions concrètes. Ironiquement, les libéraux ne manquent jamais une occasion de faire la leçon aux Canadiens à propos de la désinformation, de la cybersécurité, et de la confiance dans le numérique. Pourtant, dans le contexte de tous ces ratés survenus à l'ARC, quel message le gouvernement envoie-t-il aux Canadiens quant à sa capacité à protéger leurs données confidentielles?

[Français]

**La vice-présidente (Linda Lapointe):** Veuillez répondre rapidement, monsieur le commissaire.

[Traduction]

**Philippe Dufresne:** Nous avons constaté qu'il y a plusieurs éléments à améliorer, notamment certains de ceux que vous avez évoqués: l'identification de la menace, la recherche de la cause, et la capacité à assurer un suivi. Tous ces éléments ont été pris en compte lors de la rédaction de notre rapport de recommandations.

[Français]

**La vice-présidente (Linda Lapointe):** Merci beaucoup.

[Traduction]

Madame Church, à vous la parole pour un maximum de cinq minutes, je vous prie.

**Leslie Church (Toronto—St. Paul's, Lib.):** Bonjour, monsieur le commissaire, merci encore d'avoir accepté de comparaître devant le Comité. Juste pour vous donner l'occasion d'approfondir une question que mon collègue d'en face vient de soulever, pourriez-vous nous décrire, dans le cadre de votre enquête concernant l'ARC, le type de coopération et de contribution que vous avez pu obtenir de la part des responsables de l'ARC?

**Philippe Dufresne:** Notre travail de collaboration s'est très bien déroulé, et nous en parlons d'ailleurs dans le rapport. Nous soulignons le travail des fonctionnaires que nous avons interrogés, leur dévouement, ainsi que la situation difficile dans laquelle se trouve l'ARC, qui demeure après tout une cible particulièrement attrayante pour les individus mal intentionnés.

Cela dit, nous exigeons de l'ARC qu'elle se conforme à des standards particulièrement élevés, car l'une de ses principales missions est de protéger les renseignements sensibles des contribuables. Nous avons constaté que le système actuel de l'ARC n'était pas suffisamment solide. Toutefois, compte tenu des recommandations que nous avons formulées, je suis encouragé par les mesures qui seront prises, et certaines mesures ont d'ailleurs déjà été mises en place.

**Leslie Church:** C'est formidable, et je tiens à souligner que l'ARC a, je crois, accueilli favorablement votre rapport et vous a vivement remercié d'avoir reconnu son engagement et ses efforts pour harmoniser ses pratiques en matière de sécurité, d'identité et de gouvernance, notamment en ce qui concerne les différentes mesures d'atténuation des risques visant à améliorer en permanence la protection des données des Canadiens.

Monsieur le commissaire, j'aimerais revenir sur votre autre étude, celle qui porte sur la vérification de l'âge. Je pense en effet qu'un débat essentiel est en cours. Ce débat concerne, d'une part, les efforts visant à réduire les dangers en ligne pour les enfants et les jeunes et, d'autre part, la nécessité de renforcer, de reconnaître et même d'améliorer la protection de la vie privée des enfants sur Internet.

Pourriez-vous présenter brièvement au Comité les principaux éléments liés à la protection de la vie privée abordés dans votre étude, ainsi que les conclusions auxquelles vous êtes parvenu concernant la vérification de l'âge?

• (1705)

**Philippe Dufresne:** Il est question dans notre rapport de l'intérêt supérieur de l'enfant. Nous soulignons que la vérification de l'âge sera appropriée et constituera une approche légitime pour atténuer ces risques dans les cas qui s'y prêtent, mais nous insistons également sur la nécessité de prendre en compte les risques encourus par les enfants: il faut veiller à ne pas y recourir de manière excessive pour empêcher les enfants d'accéder à certains sites, et s'assurer de ne pas laisser perdurer de mauvaises pratiques sur les sites Web.

À notre avis, notre premier réflexe ne devrait pas être de dire que nous n'allons pas autoriser les enfants à y accéder. Nous devrions essayer de résoudre les problèmes sous-jacents, mais dans certains cas, il ne sera pas possible de les résoudre assez rapidement, et il sera alors approprié de limiter l'accès aux enfants. Nous discutons de la nécessité de veiller à ce que l'outil utilisé soit parfaitement calibré, et qu'il soit assorti de différentes mesures de sauvegarde.

En fin de compte, nous constatons qu'il est possible, et dans certains cas justifié, de mettre en place une vérification de l'âge, car nous devons protéger les enfants contre les dangers auxquels ils peuvent être exposés sur Internet.

**Leslie Church:** Cela rejoint en grande partie le travail que vous menez actuellement concernant la mise en place d'un code de protection de la vie privée des enfants, ainsi que sur d'autres moyens de protection. Nous devons adopter une approche globale par rapport à tout ce qui touche aux renseignements personnels des enfants, tant en ligne qu'au sein des plateformes traditionnelles.

**Philippe Dufresne:** Cela doit faire partie intégrante de notre manière d'aborder toutes ces questions. J'avais d'ailleurs recommandé, dans le cadre de l'élaboration du projet de loi C-27, de renforcer le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant. Ce principe occupait déjà une place importante dans la législation en ce qui concerne la protection de la vie privée des mineurs.

C'est en grande partie à travers le prisme de l'intérêt supérieur de l'enfant que nous abordons ce type d'enjeux. Nous allons d'ailleurs présenter bientôt un code relatif aux enfants. Nous venons de publier un rapport intitulé *Rapport sur ce que nous avons entendu*, lequel s'appuie sur les consultations préliminaires que nous avons menées. Ce document exposera, au-delà de la vérification de l'âge, la manière dont nous souhaitons que la législation sur la protection de la vie privée soit envisagée. Nous allons d'ailleurs demander à mon propre conseil des jeunes de se pencher sur cette question afin qu'il nous fasse part de ses réflexions sur la manière dont nous pouvons mieux communiquer avec les enfants.

**Leslie Church:** En 30 secondes, très brièvement, auriez-vous des conseils à nous donner concernant les aspects de conception à prendre en compte alors que nous réfléchissons à la manière de mettre en place un système de vérification de l'âge?

**Philippe Dufresne:** En somme, la conception doit mettre l'accent sur la sécurité et la minimisation des données, tout en garantissant une grande facilité d'utilisation pour les utilisateurs. Ceux-ci doivent pouvoir lui faire confiance. Le système doit respecter la vie privée et ne pas conserver les renseignements plus longtemps que nécessaire; il faut également éviter toute situation où il pourrait être utilisé, ou perçu comme tel, pour identifier des personnes ou les suivre à la trace. Ces pratiques exemplaires permettront de mieux

protéger la vie privée des Canadiens, et de renforcer la confiance au sein de la population.

[Français]

**La vice-présidente (Linda Lapointe):** Merci beaucoup.

Madame Gaudreau, vous avez la parole pour cinq minutes.

**Marie-Hélène Gaudreau:** J'aurais tellement de questions à vous poser.

Je vais quand même vous parler de Prescription. Je ne sais pas si c'est un dossier qui est venu à votre bureau. En fait, il y a eu une transition. Prescription est une plateforme qui n'a pas été utilisée. C'était pour les ordonnances de médicaments. Dans le fond, on veut utiliser Telus Santé. On s'est rendu compte que Telus conservait environ 85 % de la propriété intellectuelle liée à la plateforme.

Voici donc ma première question.

C'est dans un système. On a bonifié les sommes pour Prescription. On est rendu à 300 millions de dollars. On va migrer vers Telus, mais Telus ne nous garantit absolument pas la protection de la vie privée.

Que fait-on dans un contexte où, justement, ça enfreint directement la loi? Êtes-vous un peu au courant de cette transition?

• (1710)

**Philippe Dufresne:** Je ne suis pas au courant du détail de cette transition. Je dirais cependant que, s'il y a des préoccupations quant aux mesures en place pour protéger la vie privée, c'est là qu'il faut les soulever. C'est là que des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée deviennent pertinentes. Ces organisations sont normalement au courant et à l'affût de leurs obligations en la matière. Je soulèverais les préoccupations. Encore une fois, il faut obtenir les avantages de la technologie et de l'innovation, mais il faut le faire en protégeant toujours la vie privée.

**Marie-Hélène Gaudreau:** J'ai l'impression que c'est toujours une course pour avoir la meilleure application et le développement technologique. En fait, ça m'attriste d'entendre dire qu'il n'y a pas eu de consultations en amont.

Prenons l'exemple de CANChat. C'est un outil que vous auriez déjà analysé et étudié. Nous n'avons pas encore de date, mais ça s'en vient. Je vous le dis d'avance, il faut communiquer. Nous avons rencontré des représentants du Conseil du Trésor et des sous-ministres. Avant de lancer un outil, il faut s'assurer de certaines choses.

Sérieusement, depuis que je suis ici, soit depuis 2019, je trouve qu'on doit trouver des façons de faire pour que, dans des cas comme celui-là où le système législatif est incapable de suivre la machine, vous ayez des leviers.

Feriez-vous les choses autrement si vous aviez les leviers adéquats?

**Philippe Dufresne:** Une des recommandations que j'ai faites concernant la Loi sur la protection des renseignements personnels dans les secteurs public et privé, c'était d'instaurer l'obligation d'évaluer les facteurs relatifs à la vie privée dès le début. Je recommandais aussi que ce soit, dans les cas appropriés, accompagné de l'obligation de consulter les gens de mon bureau. Je pense que ça procure une protection réelle, mais aussi une perception de protection, en ce sens que les gens sont rassurés de savoir que ça a été vérifié avant d'être lancé.

Vous avez raison, il y a souvent beaucoup de pression pour agir rapidement, tant du côté des entreprises que de celui du gouvernement. Parfois, on n'agit pas assez rapidement. La vitesse est importante. Cela dit, si on s'assure de la protection de la vie privée dès le début, ça va générer de la confiance. Si on va trop vite, mais que la confiance n'est pas là, ça risque de ralentir le processus.

Je pense donc que la protection de la vie privée a été un moteur d'innovation.

**Marie-Hélène Gaudreau:** Madame la présidente, ce qui arrive lorsque les données sont recueillies au préalable, c'est que, bien souvent, quand l'enfant atteint l'âge de la majorité, on a l'information. C'est là que les dommages surviennent, par exemple des fraudes et des cyberattaques. Sérieusement, c'est grave, ce qui se passe. J'espère que, maintenant que vous êtes un gouvernement majoritaire, vous allez agir, parce qu'il y a urgence. Je pourrais fournir une liste. J'espère qu'à la suite de notre rencontre, vous allez lever des drapeaux rouges afin qu'on agisse le plus rapidement possible. Il faudrait donc soumettre cela pour qu'on puisse y accorder la priorité.

Je vois que j'ai encore assez de temps pour poser une autre question parmi toutes celles que j'ai.

Selon vous, qui êtes un spécialiste de la protection de la vie privée, quelle est la principale préoccupation actuelle quand on voit la vitesse grand V à laquelle se fait le développement technologique?

**Philippe Dufresne:** Évidemment, tout le travail que nous venons de faire sur l'intelligence artificielle et la vie privée était une grande priorité. Ça met en lumière l'attention qu'on y porte. On construit des modèles de ce type qui contiennent beaucoup de données, pas seulement dans le contexte de l'intelligence artificielle, mais de façon générale. Les données sont donc très convoitées. Alors, la question est de savoir comment les protéger et, par ailleurs, comment le faire de manière pragmatique. On veut encourager l'innovation. On ne veut pas freiner le développement de ces outils qui peuvent nous aider dans beaucoup de domaines. D'ailleurs, la technologie peut même contribuer à la protection de la vie privée elle-même, notamment en aidant à prévenir les atteintes à la vie privée, la fraude et d'autres menaces.

De nombreuses technologies se développent très rapidement. L'information quantique met en jeu la cybersécurité de façon extrêmement importante. Alors, beaucoup de travail se fait là-dessus et il faut sensibiliser les gens à ce sujet. Toutefois, il ne faut pas que ce développement se fasse au détriment de la vie privée.

Maintenant, on se dirige vers des modèles d'agents d'intelligence artificielle, ce qui soulève d'autres questions: que donne-t-on à ces agents, quels sont leurs mandats, comment les tient-on responsables? C'est une grande préoccupation.

La vie privée des enfants est également préoccupante, puisqu'ils sont de plus en plus exposés à ces technologies. On constate d'ailleurs les dommages liés aux médias sociaux, qui sont désormais reconnus dans certaines décisions judiciaires.

Il se pose alors la question de l'équilibre: jusqu'où restreindre l'accès à certains contenus? Certains veulent interdire les médias sociaux, d'autres veulent interdire les outils d'intelligence artificielle. Comment fait-on tout ça et comment y réfléchit-on?

Enfin, il y a la question des échanges transfrontaliers. Nous avons beaucoup de discussions sur la souveraineté numérique. En raison du contexte géopolitique, il y a des préoccupations concer-

nant ce que les autres pays vont faire. On observe une forte tendance à vouloir conserver les données stratégiques chez soi, dans son pays, afin de les protéger. Ça peut, dans certains cas, avoir des répercussions sur le commerce international. La protection de la vie privée peut offrir des solutions à cet égard. L'une de mes recommandations visant la modernisation de la loi est justement d'établir un cadre plus précis qui permettra de déterminer quelles seront les attentes en matière de protection lorsque les renseignements personnels des Canadiens quitteront le Canada.

• (1715)

**La vice-présidente (Linda Lapointe):** Merci beaucoup, monsieur Dufresne. Je vous ai laissé beaucoup plus de temps, parce que ce que vous disiez était très intéressant. Vous étiez sur une lancée d'informations.

Monsieur Gourde, vous avez la parole pour cinq minutes. S'il y a une nouvelle lancée, je vais vous laisser plus de temps aussi, ne vous inquiétez pas.

**Jacques Gourde:** Merci, madame la présidente.

Je vous remercie d'être ici, monsieur Dufresne. C'est vraiment très important.

J'aimerais vous parler de trois cas qui proviennent de ma circonscription et qui vous concernent.

Cette semaine, j'ai rencontré des représentants de l'Association des courtiers hypothécaires du Canada. Ils m'ont expliqué que, lorsqu'on ouvre le dossier d'une personne, il y a un consentement à donner. On veut que la personne consente à transmettre à son courtier son feuillet T4 et ses renseignements financiers aux fins de la préqualification et de l'analyse du dossier. Toutefois, ils m'ont demandé quelque chose de plus: ils souhaitent pouvoir vérifier l'exactitude du feuillet T4 auprès de l'Agence du revenu du Canada, parce qu'ils m'ont dit que certaines personnes falsifieraient leur feuillet T4 afin de se préqualifier. J'avoue avoir été surpris. Je me suis dit que ça ne passerait pas auprès du commissaire à la protection de la vie privée du Canada. Ils m'ont répondu qu'il n'y avait pas de problème, qu'ils avaient fait les vérifications et que la réponse était oui.

Est-ce vrai?

**Philippe Dufresne:** Il faudrait que je voie les détails du dossier. Ce que je peux dire, c'est que, parmi les mesures que nous avons demandé à l'Agence du revenu du Canada de mettre en place, il y avait le fait d'avoir plus de vérifications, justement pour s'assurer qu'il n'y a pas de cas frauduleux, par exemple des demandes où on va aller changer des données dans un compte ou obtenir des avantages auxquels les gens n'ont pas droit. Là-dessus, mon opinion est qu'il faut avoir des mesures sécuritaires. Plus le renseignement est délicat, plus il faut le protéger de façon appropriée.

En ce qui concerne le dossier précis auquel vous faites allusion, il faudrait que je sois interpellé plus directement. C'est peut-être aussi quelque chose qui est de compétence provinciale. De façon plus large, l'important est d'avoir les sauvegardes nécessaires qui sont proportionnelles à la confidentialité de l'information en cause.

**Jacques Gourde:** J'ai une autre question à vous poser.

Nous sommes présentement dans la première période du recensement. Statistique Canada a envoyé des affichettes de porte disant aux gens qu'ils doivent remplir le formulaire en entrant un code d'accès. Des gens sont arrivés à mon bureau et m'ont dit qu'ils n'étaient pas capables de faire ça ou qu'ils ne souhaitaient pas envoyer leurs renseignements personnels par Internet. Ils m'ont dit qu'ils auraient aimé utiliser l'ancienne méthode, soit le formulaire papier. Ils avaient l'impression que leurs renseignements personnels seraient mieux protégés et que ce serait plus sécuritaire s'ils envoyaient leur formulaire par la poste plutôt que par Internet. Des gens sont inquiets. D'un autre côté, je suis certain que Statistique Canada a pris toutes les mesures possibles pour que ce soit sécuritaire.

Cela dit, les gens ont-ils l'obligation d'envoyer leur formulaire par Internet ou peuvent-ils encore l'envoyer en version papier s'ils le préfèrent? Cela fait-il encore partie des droits des Canadiens?

**Philippe Dufresne:** Les gens de Statistique Canada seraient mieux placés que moi pour vous dire si c'est permis ou non. Je pense que ce serait important de le leur demander. Si des citoyens ont des préoccupations au sujet du système, je pense qu'il faut poser des questions et s'assurer d'avoir des réponses satisfaisantes.

Je m'attends, tant de la part de Statistique Canada que de l'Agence du revenu du Canada, à ce que les mesures de sécurité soient en place et à ce qu'elles soient robustes. Ce sont des questions qu'il faudrait poser directement à ces gens.

**Jacques Gourde:** Je ne m'inquiète pas de la robustesse des mesures. Cela dit, des gens veulent envoyer leur formulaire en version papier. Lors du dernier recensement, nous avons reçu des formulaires vierges à nos bureaux. Maintenant, ça n'existe plus.

Les gens ont-ils encore le droit d'envoyer leurs informations en version papier, tout simplement?

**Philippe Dufresne:** Encore une fois, ça relève plutôt du mandat de Statistique Canada et de sa loi. C'est moins une question de protection de la vie privée. Ça touche plutôt l'outil que cette agence préfère pour la transmission de l'information.

Sur le plan de la protection de la vie privée, le mécanisme offert doit être sécuritaire. C'est ce qui importe. Si Statistique Canada offre seulement la possibilité d'envoyer le formulaire par voie électronique, il faut que ce soit fait de façon très sécuritaire. Par contre, je n'ai pas d'information me permettant de savoir si l'agence a interdit complètement le mécanisme par écrit. Je ne le sais pas.

• (1720)

**Jacques Gourde:** J'ai une dernière question à vous poser, puisqu'il me reste un peu de temps.

Le Commissariat peut-il offrir de l'aide en ce qui concerne les fraudes financières ciblant les aînés? Parfois, les aînés transmettent leurs informations bancaires ou embarquent dans des stratagèmes, puis ils sont pris dans l'engrenage. On leur fait croire qu'ils doivent donner 1 000 \$, puis 1 500 \$. Par la suite, ils envoient 10 000 \$, 20 000 \$, etc.

Un de mes concitoyens a retiré 100 000 \$ de ses REER. Après tout ce processus, c'est le montant qu'il a envoyé. Or, il a perdu ses 100 000 \$. Ensuite, il a été obligé de payer des impôts sur de l'argent qu'il n'avait plus. Certains diront peut-être qu'il n'a pas été chanceux.

Y a-t-il des moyens par lesquels le Commissariat peut aider ces personnes, au moins durant l'enquête?

**Philippe Dufresne:** Sur notre site Web, nous avons des outils d'information à la disposition du public pour que les gens sachent comment protéger leurs renseignements personnels et sachent quelles sont les bonnes et les mauvaises approches. Cela dit, je dirais que c'est aussi aux organismes qui servent les aînés d'avoir les outils en place.

Par exemple, dans notre enquête portant sur l'Agence du revenu du Canada, beaucoup de nos recommandations visaient à augmenter la sécurité des citoyens qui donnent de l'information. D'ailleurs, la discussion que nous avons eue avec l'Agence portait justement sur la vérification multifactorielle. Or, l'approche qui a été prise par l'Agence visait à ce que ce soit plus convivial pour les aînés. L'Agence ne voulait pas que ce soit trop complexe et que les aînés soient obligés d'avoir une application et tout ça. Elle permet donc de faire la vérification par texto ou par téléphone. Nous avons compris ça. Sur le plan de la convivialité, c'est logique. Nous avons quand même demandé à l'Agence de donner des avertissements plus clairs aux gens pour qu'ils sachent que ce n'est pas la méthode la plus sécuritaire. Par exemple, les gens devraient savoir que, s'ils veulent vraiment la méthode la plus sécuritaire, ils feraient mieux d'utiliser quelque chose d'autre, comme une application à part. À ce moment-là, les gens peuvent faire le choix.

**Jacques Gourde:** Merci, monsieur Dufresne.

**La vice-présidente (Linda Lapointe):** Merci beaucoup.

Monsieur Al Soud, vous avez la parole pour cinq minutes.

[Traduction]

**Fares Al Soud (Mississauga-Centre, Lib.):** Je vous remercie, madame la présidente.

Je tiens d'abord à remercier M. Dufresne et M. Chénier d'être parmi nous aujourd'hui.

J'aborde ce genre de sujets d'une manière tout à fait particulière, car j'ai vu les enjeux liés à la confidentialité et à la collecte des données évoluer tout au long de ma vie, littéralement.

J'ai moi aussi vécu l'évolution de l'intelligence artificielle d'une manière différente de celle de nombreux membres du Comité. J'ai pu observer son évolution dans le milieu universitaire, dans le monde du travail et, bien entendu, sur le plan social. Il est évident que son usage connaît une croissance rapide partout dans le monde.

On s'attend à ce que le gouvernement s'en serve pour améliorer la vie des Canadiens grâce à différents gains d'efficacité. Dans le même temps, il est important de veiller à ce qu'il soit utilisé de manière sécuritaire et responsable au sein de la fonction publique.

Comme vous le savez bien, monsieur le commissaire, notre gouvernement a mis en place le premier registre public de l'intelligence artificielle, qui fournit différents renseignements sur l'usage de l'intelligence artificielle au sein des institutions fédérales. Il va sans dire — mais je tiens tout de même à le souligner — qu'il s'agit d'une avancée majeure en matière de transparence et de gouvernance responsable de l'intelligence artificielle.

Le Conseil du Trésor envisage actuellement d'inscrire la directive sur la prise de décisions automatisée dans la loi par l'entremise de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Pourriez-vous nous expliquer pourquoi il est important que cette directive soit inscrite dans la loi? Et qu'implique concrètement une telle amélioration de la transparence pour la population canadienne?

**Philippe Dufresne:** Cela va dans le sens d'une recommandation que je formule depuis longtemps, et qui a été reprise dans le cadre du processus de consultation initié par le gouvernement. Il y a eu de nombreux échanges entre mon bureau et le Conseil du Trésor, et j'ai moi-même eu l'occasion de discuter avec le ministre de différents enjeux.

J'ai plaidé pour que les analyses d'impact sur la vie privée deviennent une obligation légale, car, à l'heure actuelle, elles sont déjà exigées par la politique et la directive du Conseil du Trésor. Il s'agit de la même chose que l'analyse d'impact algorithmique à laquelle vous faites référence. Il s'agit d'un pas dans la bonne direction, mais ce n'est pas encore suffisant.

Lorsqu'un règlement est imposé dans le cadre d'une politique interne, on constate davantage de cas de non-respect, car les conséquences sont moins graves que si l'on enfreignait la loi. En érigeant ce règlement en obligation légale, on améliore son degré de transparence, et on lui accorde une priorité plus élevée. Voilà pourquoi je suis favorable à ce que les analyses d'impact sur la vie privée et les analyses d'impact algorithmique deviennent des exigences légales.

**Fares Al Soud:** Mes prochaines questions font suite à la première question. Vous savez sans doute que nous cherchons à renforcer les exigences en matière d'avis de confidentialité, notamment lorsque des systèmes de prise de décisions automatisés sont utilisés. Pourriez-vous nous parler de l'importance de cette mesure? Qu'est-ce que cela signifie concrètement pour les Canadiens de pouvoir accéder plus facilement à ce type de système?

**Philippe Dufresne:** Il est important que les Canadiens comprennent mieux l'intelligence artificielle, le processus décisionnel et ses répercussions sur leur vie. C'est un point sur lequel je partage l'avis exprimé dans la consultation. Nous devons pouvoir savoir pourquoi une décision a été prise, et sur quels renseignements elle se fonde. Cela permet non seulement de protéger les Canadiens en les informant de ce qui se passe, mais aussi de renforcer la confiance au sein de la population.

C'est important aujourd'hui. J'avais déjà formulé cette recommandation dans le secteur privé il y a deux ou trois ans. Je pensais que c'était essentiel aux débuts de l'intelligence artificielle. D'une certaine manière, le domaine est encore en pleine évolution et les progrès sont très rapides. Il est important de disposer de davantage de renseignements, de pouvoir poser des questions, non pas pour obtenir des détails techniques, mais pour être en mesure de prendre de meilleures décisions, ainsi que d'améliorer la transparence.

• (1725)

**Fares Al Soud:** Les Canadiens sont plus sensibles que jamais à cette notion de confiance, notamment en ce qui concerne l'utilisation de leurs données. J'aimerais connaître votre avis sur le premier thème, à savoir cette notion de « mise en place de services intégrés ».

J'ai parfois l'impression que les Canadiens perçoivent le gouvernement comme une seule et même entité. Ce n'est évidemment pas le cas; en réalité, le gouvernement est divisé en toute une panoplie

d'institutions qui, il faut bien l'admettre, fonctionnent encore parfois en vase clos. Je pense que nous sommes tous d'accord pour dire qu'il est essentiel de veiller à ce que les services soient interconnectés et faciles d'accès.

Je suis encore relativement nouveau au sein du Comité, mais je comprends que, en vertu de la loi actuelle sur la protection des renseignements personnels, il peut être difficile pour les institutions fédérales de partager des données à caractère personnel de manière harmonieuse. Je comprends également que cela entraîne des retards, des doublons, et bien des frustrations.

Alors que le gouvernement cherche à moderniser ses activités, pourriez-vous nous dire en quoi il est important de garantir l'intégration des services tout en veillant à ce que la protection de la vie privée reste une priorité absolue?

**Philippe Dufresne:** En réalité, il est important de concilier ces deux objectifs. Le gouvernement doit faire preuve de plus de souplesse. C'est un aspect essentiel. Les Canadiens s'y attendent, mais nous devons veiller à ce que cela se fasse dans le respect des garanties nécessaires.

Si des données doivent être partagées... Il se peut que les possibilités de partage soient actuellement insuffisantes. En revanche, si les possibilités de partage sont trop étendues, sans garanties suffisantes, cela comporte un risque. Par exemple, si je communique des renseignements personnels à un ministère, disons pour des raisons de santé, il n'est pas forcément nécessaire que ces renseignements soient utilisés à mon insu par un autre ministère n'ayant aucun rapport avec ce domaine.

De telles mesures de sauvegarde demeurent essentielles. C'est ainsi que l'on instaurera la confiance. Les Canadiens seront soulagés de ne plus avoir à envoyer neuf ou dix formulaires différents à différents ministères et agences. Les Canadiens ne veulent pas non plus se retrouver dans des situations délicates où des fonctionnaires — notamment de nombreux agents d'autres ministères qui n'ont rien à voir avec leur dossier — auraient désormais accès à leurs renseignements. Le système doit être très bien conçu et s'accompagner de ces autres mesures visant à protéger la vie privée. Le pouvoir de prendre des règlements et le renforcement du régime de protection de la vie privée sont l'occasion de montrer qu'ils vont de pair. C'est ainsi que l'on instaure la confiance.

Parmi les grands axes de la stratégie gouvernementale en matière d'intelligence artificielle, le premier axe, intitulé « Protéger les Canadiennes et les Canadiens et défendre la démocratie », met l'accent sur la confiance. C'est ainsi que l'on pourra favoriser le développement de l'intelligence artificielle. Mais pour y parvenir, nous devons tout d'abord moderniser nos lois.

**Fares Al Soud:** Je me suis précipité pour pouvoir participer à cette conversation, mais je crains de manquer de temps.

[Français]

**La vice-présidente (Linda Lapointe):** Merci beaucoup. Vous avez effectivement dépassé un peu votre temps de parole.

Chers témoins, je vous remercie beaucoup d'avoir été avec nous. C'était très informatif. Nous vous en sommes très reconnaissants.

Nous allons maintenant devoir disposer du Budget principal des dépenses 2026-2027. Je remercie donc les témoins. Nous allons continuer nos petits travaux.

Le consentement unanime est requis lorsque tous les crédits sont mis en délibération en même temps.

Y a-t-il consentement unanime?

**Une voix:** Oui, absolument.

**La vice-présidente (Linda Lapointe):** Madame Gaudreau, êtes-vous d'accord?

**Marie-Hélène Gaudreau:** Oui.

**La vice-présidente (Linda Lapointe):** Messieurs, êtes-vous d'accord aussi?

**Des députés:** Oui.

**Michael Barrett:** Je demande que ce soit adopté avec dissidence.

**La vice-présidente (Linda Lapointe):** Oui, attendez un instant.

**Des députés:** Ha, ha!

**Michael Barrett:** C'est un nouveau terme pour moi, « avec dissidence ».

BUREAU DU COMMISSAIRE AUX CONFLITS D'INTÉRÊTS ET À L'ÉTHIQUE

Crédit 1—Dépenses du programme..... 8 284 644 \$

(Le crédit 1 est adopté avec dissidence.)

BUREAU DU CONSEILLER SÉNATORIAL EN ÉTHIQUE

Crédit 1—Dépenses du programme..... 1 507 801 \$

(Le crédit 1 est adopté avec dissidence.)

COMMISSARIAT AU LOBBYING

Crédit 1—Dépenses du programme..... 5 463 805 \$

(Le crédit 1 est adopté avec dissidence.)

COMMISSARIATS À L'INFORMATION ET À LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE DU CANADA

Crédit 1—Dépenses du programme - Commissariat à l'information du Canada..... 15 737 098 \$

Crédit 5—Dépenses du programme - Commissariat à la protection de la vie privée du Canada..... 33 232 604 \$

(Les crédits 1 et 5 sont adoptés avec dissidence.)

**La vice-présidente (Linda Lapointe):** La présidence doit-elle faire rapport à la Chambre de ces crédits, moins les montants attribués à titre de crédits provisoires?

**Des députés:** D'accord.

● (1730)

**La vice-présidente (Linda Lapointe):** Plaît-il au Comité de lever la séance?

**Marie-Hélène Gaudreau:** D'accord.

[Traduction]

**La vice-présidente (Linda Lapointe):** Sur ce, je souhaite à tous de passer deux bonnes semaines de vacances, et de nous revenir en pleine forme. Amusez-vous bien.

La séance est levée.





Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

---

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :  
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

---

### SPEAKER'S PERMISSION

---

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>